

# La Société des Gens de Baignade

*Pour l'accès et l'usage public des plans d'eau*



La place du Parc-plage Jacques-Amyot  
dans le Plan vert bleu blanc

Mémoire présenté à la Ville de Québec

Le 16 juin 2009

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction : Le Plan vert bleu blanc</b>	3
<b>La Société des Gens de Baignade</b>	5
<b>Le bassin Louise : hier et aujourd'hui</b>	6
Un équipement qui a perdu depuis longtemps sa fonction initiale	6
Une nouvelle vocation : marina et stationnements	6
<b>Le bassin Louise : demain</b>	7
<b>VERT</b>	
<i>Vélo, patin à roues alignées et randonnée pédestre</i>	7
<i>Accessibilité pour tous</i>	7
<i>Relier entre eux les espaces récréatifs et naturels</i>	8
<i>Tourisme durable</i>	8
<b>BLEU</b>	9
<i>Québec, une agglomération sub-saharienne?</i>	9
<i>Québec et ses plages fluviales</i>	10
<i>Le bassin Louise : là où l'eau est bonne et accessible</i>	12
<i>Un réseau de plages complémentaires</i>	15
<i>Retour au Plan Bleu</i>	16
<b>BLANC</b>	17
<i>Le bassin Louise en hiver : humaniser "Desolation Peak"</i>	17
<b>Transformation du bassin Louise : le comment</b>	19
Détails d'aménagement	19
Qualité de l'eau pour la baignade	20
Un exemple de plage en ville	22
Étapes de réalisation du Parc-plage Jacques-Amyot	23
<b>L'aspect économique</b>	24
Un impact méconnu	24
L'exemple du Village des Sports de Valcartier	25
Le bassin Louise : un lieu de socialisation sans égal	25
<b>Conclusion</b>	26
Une vitrine internationale de savoir-faire urbain	26
Un projet qui jouit d'un appui populaire	26
Un projet qui comble les visées du Plan vert bleu blanc	27
Perdrait-on quelque chose si le projet se réalisait?	28
La Ville de Québec doit prendre position	30
L'ultime objectif du Plan vert bleu blanc	31
Annexe I : Analyse comparative de plages de la région de Québec	32
Annexe II : La Presse en faveur d'une plage en ville	46
Annexe III : Appui des Conseils de quartiers	52
Annexe IV : Lignes directrices du projet	53

## Introduction : Le Plan vert bleu blanc

Le projet de Plan Vert Bleu Blanc (PVBB) que la Ville de Québec a lancé en 2009 s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan directeur d'aménagement et de développement (PDAD) adopté en juin 2005. Ce projet vise à doter Québec d'un réseau d'espaces naturels, récréatifs et patrimoniaux reliés entre eux par des voies cyclables et pédestres. Ces espaces seront intégrés dans un ensemble de parcours favorisant la mobilité active, l'activité physique de plein air et la découverte du territoire, en toute saison.

Les documents publiés par la Ville décrivant le Plan soulignent les particularités de la ville et de la région :

- \* première ville fortifiée d'Amérique du Nord;
- \* inscrite au Patrimoine mondial de l'Unesco;
- \* située entre le fleuve Saint-Laurent et les collines du Bouclier canadien;
- \* entourée de forêts et traversée par quatre rivières.

C'est sur ces caractéristiques exceptionnelles, que l'on ne s'attend pas à voir réunies dans les limites d'une même ville, que le Plan entend asseoir ses trois axes de développement, soit :

Le **Vert** : vélo, randonnée pédestre, patin à roues alignées, observation des oiseaux;

Le **Bleu** : canot, kayak, pêche, baignade;

Le **Blanc**: marche hivernale, raquette, ski de fond, trottinette des neiges, patin, glissade, escalade de glace.

Les documents transmis précisent que le développement anticipé doit se faire en tenant compte des quatre volets suivants :

\* **Récréation** : développer l'offre d'activités de plein air, relier entre eux les espaces naturels et récréatifs par des sentiers pédestres et des voies cyclables et améliorer l'accès en transport alternatif à ces espaces;

\* **Santé et qualité de vie** : promouvoir un mode de vie physiquement actif, la pratique de la marche et du vélo pour les déplacements quotidiens ainsi que l'utilisation des escaliers extérieurs reliant la haute-ville et la basse-ville;

\* **Tourisme durable** : conférer à Québec une signature originale en matière de tourisme urbain durable et participer au positionnement fort de la région en tourisme de nature et d'aventure;

\* **Concertation et partenariat** : assurer, entre autres, le maillage entre le réseau vert, bleu, blanc municipal et les réseaux récréatifs régionaux et nationaux.

La Ville ajoute également que « ***pour remplir sa mission sociale, le réseau vert, bleu, blanc doit être à la portée de la population. Dans une optique de développement durable, il est du reste crucial que les sites [du réseau] soient accessibles par d'autres voies que l'automobile. À cet effet, leur accessibilité en vélo et en transport en commun est au cœur des préoccupations de la Ville.*** »<sup>1</sup>

C'est à la lumière des balises énoncées dans les documents remis à la population par la Ville – caractéristiques physiques et naturelles de la ville et de la région, axes de développement envisagés (Vert Bleu Blanc), récréation, santé et qualité de vie, tourisme durable, concertation et partenariat – que la Société des Gens de Baignade a analysé la place que doit prendre la mise en valeur du bassin Louise dans le développement du Plan vert bleu blanc.

Cette analyse fait l'objet, avec les recommandations qui en découlent, du présent Mémoire.

## **UN TÉMOIGNAGE D'EXPERT**

***« Nous croyons qu'une chance inouïe se perdra, une plage urbaine à deux pas de Saint-Roch. Dans un secteur à redévelopper sur les acquis en préservant le plus possible d'espaces publics (des vrais) et non un stupide passage au pied d'édifices en hauteur.***

***Chose certaine, plusieurs villes (toutes les villes) seraient heureuses de posséder un tel équipement dans le contexte de redéveloppement de tout ce secteur de Québec (Saint-Roch - bassin Louise) ».***

**Vincent Asselin**

**Williams, Asselin, Ackaoui et Associés Inc.**

**Consultants en Architecture de Paysage, Planification, Design Urbain**

**Montréal, 26 octobre 1992**

---

<sup>1</sup> Plan vert bleu blanc, Ville de Québec, mai 2009.

## La Société des Gens de Baignade

La Société des Gens de Baignade<sup>2</sup> est un organisme sans but lucratif fondée en 1996 et constituée de personnes, associations et administrations intéressées à développer, améliorer, maintenir ainsi qu'à mettre en valeur des accès aux plans d'eau afin que le public en ait usage. Pour la Société, les plans d'eau sont une richesse collective devant être accessible à tous et servir équitablement la population.

La Société favorise donc l'accès, l'usage et la jouissance des fleuves, lacs, rivières, bassins et de leurs rivages par l'ensemble de la population. Elle soutient la mise en place d'aménagements riverains visant à satisfaire les besoins du plus grand nombre, sans distinction de niveau social, de fortune, de propriété ou tout autre particularité. En cela, la Société s'appuie sur le fait que la démocratisation de l'usage récréatif de l'eau contribue au développement économique, à la création d'emplois, au progrès social ainsi qu'à la santé publique.

La Société n'est pas promoteur de quelque projet que ce soit. Elle n'a aucun intérêt sauf celui du citoyen qui aimerait pouvoir se rafraîchir quand il fait chaud et bénéficier d'un site exceptionnel en plein cœur de la ville.



**Figure 1 : À Québec, durant les grandes chaleurs de l'été, un enfant doit se contenter d'un bain dans la rue à quelques mètres à peine d'un vaste plan d'eau absolument interdit d'accès au public, le bassin Louise.**

Le Plan de la Ville reconnaît d'ailleurs l'importance de la Société en spécifiant que « *des groupes de citoyens, notamment l'Association (sic) des gens de baignade exercent des pressions pour que la baignade soit de nouveau permise dans le fleuve. La baie de Beauport, la plage de l'anse au Foulon, le bassin Louise et le parc de la Plage-Jacques-Cartier sont les sites généralement ciblés.* »<sup>3</sup>

<sup>2</sup> Renseignements : [www.gensdebaignade.org](http://www.gensdebaignade.org)

<sup>3</sup> Ibid, note 1.

## Le bassin Louise : hier et aujourd'hui

### Un équipement qui a perdu depuis longtemps sa fonction initiale

Construit à même l'estuaire de la rivière Saint-Charles de 1877 à 1882 pour permettre aux petits vaisseaux d'accoster à l'abri des marées et des intempéries (Lebel), le bassin Louise a progressivement perdu les usages pour lesquels il avait été initialement construit. Tombé en désuétude, l'Administration portuaire entreprit de le faire disparaître au début des années 70, prévoyant implanter une usine à cet endroit. Des groupes citoyens réussirent de haute lutte à faire stopper son remplissage. Le bassin était déjà aux trois-quarts disparu sous les remblais lorsque le ministre fédéral des Transports de l'époque, M. Jean Marchand, donna l'ordre formel à l'Administration portuaire d'en cesser impérativement le remplissage.<sup>4</sup> La plus grande partie du bassin actuel a été excavée à nouveau au début des années 80 par la Société immobilière du Canada – Vieux-Port de Québec. **Il est utile de rappeler que s'il n'en eût tenu qu'à l'Administration portuaire de l'époque, le bassin Louise aurait cessé d'exister au cours des années 70 et aurait été entièrement comblé.**

### Une nouvelle vocation : marina et stationnements

C'est le 350<sup>e</sup> anniversaire de la découverte du Canada par Jacques Cartier (*Québec 1984*) qui a permis une certaine relance du bassin. En 1981, le gouvernement fédéral a présenté une maquette prévoyant une séparation, la section ouest, la plus urbaine, dédiée aux usages publics et la section est, près du fleuve, convertie en une marina (p. 28). Ce plan ne fut jamais réalisé, tout le bassin étant finalement dévolu à la marina. En mars 1992, le Port a également réaménagé en stationnement l'espace vert public à la tête du bassin. Enfin, l'espace utilisé pour l'hivernage des bateaux de plaisance sert de stationnement pour des véhicules récréatifs en saison estivale.

Ces usages perdurent donc depuis 25 ans. Ainsi, quoiqu'il fasse partie du domaine public, l'espace aquatique remarquable que constitue le plan d'eau du bassin est rigoureusement interdit d'accès à la population ainsi qu'aux millions de touristes qui visitent Québec. Les seules personnes à pouvoir l'utiliser sont les propriétaires de bateaux de plaisance qui y amarrent leurs embarcations et à qui l'on interdit comme à tous les plaisirs de l'eau.

Pour la Société, le bassin Louise est un espace actuellement sous-utilisé, et cela sans grande considération pour la population en général ainsi que pour le développement social et économique de la collectivité. Évalué à la lumière des critères du Plan vert bleu blanc – récréation, santé et qualité de vie, tourisme durable, concertation et partenariat – l'usage actuel du bassin fait piètre figure. Il pourrait en être autrement.

---

<sup>4</sup> Rapport présenté au président de l'administration du Port de Québec par le *Comité du bassin Louise*, Québec, 13 juillet 1973, 48 p. Voir aussi le rapport d'Urbex-Québec, 1994. Le journal *Le Devoir* en a fait état dans son édition du 19 avril 1974, sous la plume de Gérald Leblanc : « *Urbex-Québec – Le Vieux Port transformé en quartier urbain modèle ?* » et « *Offensive fédérale en matière d'aménagement urbain* ».

## **Le bassin Louise : demain**

### **VERT**

**Vélo, randonnée pédestre, patin à roues alignées, observation des oiseaux.** Ce sont les mots-clés que fournit le Plan vert bleu blanc pour illustrer le concept de « Vert ». C'est donc de ce côté que l'on doit chercher pour déterminer les lieux du futur réseau « vert bleu blanc » dont le développement vert est à privilégier.

#### ***Vélo, patin à roues alignées et randonnée pédestre***

Où se trouve le cœur géographique du réseau cyclable (et de patin à roues alignées) de la ville de Québec? À la Baie de Beauport? À l'Anse-au-Foulon? À la plage Jacques-Cartier? Le long de la piste des Cheminots? Du côté du petit lac Laberge (base de plein air de Sainte-Foy)? Non. Le cœur du réseau cyclable de la ville se trouve...au bassin Louise. De là, on file vers l'est le long de la Saint-Charles, vers les chutes Montmorency, vers la piste des Cheminots. Vers l'ouest, on rejoint la promenade Samuel-de-Champlain. Et il suffit de prendre le traversier pour accéder au littoral lévisien. Nul autre endroit ne permet de relier de la sorte l'ensemble du réseau. Ce qui signifie également que, de partout en vélo et en patin, on rejoint facilement le bassin Louise.

Ce rôle central du bassin dans le réseau cyclable explique les protestations qui fusèrent du milieu (marchands, associations de cyclistes et usagers) lorsque le Port prit la décision pour 2008 de déplacer la piste cyclable du pourtour du bassin vers la rue Quai Saint-André, l'éloignant ainsi du plan d'eau et des commerces situés à l'arrière du Marché, en plus de compliquer la circulation.

S'il est éminemment accessible en vélo, le bassin l'est également à pied. Aucun autre site fluvial – Baie de Beauport, Anse-au-Foulon, Promenade Samuel-de-Champlain, Parc Jacques-Cartier – n'est aussi aisément accessible à pied par autant de personnes. Rien d'étonnant à cela. Contrairement aux autres sites, le bassin Louise est situé au cœur de la ville, à un jet de pierre des murs du quartier historique. Les quartiers les plus densément peuplés de la ville – et on souhaite encore les densifier –, se trouvent à proximité (Vieux-Québec, Cité parlementaire, Saint-Jean-Baptiste, Limoilou, Saint-Roch, Saint-Sauveur). Des dizaines de milliers de travailleurs fréquentent quotidiennement ces secteurs. Des millions de touristes y déambulent. Vue sous l'angle de la fréquentation humaine, tous les autres sites font figure de rase campagne. Et cela n'est pas près de changer.

Ce caractère central du bassin fait en sorte que certaines caractéristiques « vertes » (vélo, randonnée pédestre, patin à roues alignées) sont indéniables et déjà solidement implantées.

#### ***Accessibilité pour tous***

**« Le réseau vert bleu blanc doit être à la portée de la population ».** Il s'agit là d'une prémisse majeure du Plan qui rappelle en outre que « *dans une optique de développement durable, il est du reste crucial que les sites [du réseau] soient accessibles par d'autres voies que l'automobile* ». L'accessibilité des sites en vélo et en

transport en commun (et pourquoi pas aussi à pied?) se trouve au cœur des préoccupations de la Ville. Quel site fluvial est davantage à la portée de la population que le bassin Louise? Plus accessible en vélo, en transport en commun où bien à pied? Aucun.

En permettant de masser quotidiennement des dizaines de milliers de visiteurs sur le site pour les projections du *Moulin à images* ou la visite des pavillons de l'Espace 400e, *Québec 2008* a fait la démonstration sans équivoque de l'accessibilité, sans voiture, du site. C'est d'ailleurs cette accessibilité exceptionnelle qui a été évoquée ce printemps par Daniel Gélinas du Festival d'Été de Québec pour expliquer le déménagement de la Place de la Famille de Saint-Roch au bassin Louise.

Ceci étant dit, il existe une autre accessibilité, celle du plan d'eau lui-même. Si des milliers de personnes peuvent accéder au pourtour du bassin, personne, sous peine d'amende ou de prison, ne peut toucher à l'eau. Il y a là un élément qui contrevient radicalement aux visées du Plan vert bleu blanc. Nous y reviendrons plus loin dans la partie Bleue du présent mémoire.

### ***Relier entre eux les espaces récréatifs et naturels***

À la fin du 19<sup>e</sup> siècle, les berges et l'estuaire de la rivière Saint-Charles se sont massivement industrialisés. Pendant que la partie basse de la Saint-Charles se couvrait d'usines, d'entrepôts et de voies ferrées, l'estuaire face à la Vieille Ville était en partie comblé pour aménager le bassin Louise. Avant l'ère industrielle, le bassin et la rivière ne formaient donc qu'une entité, l'une, la rivière se déversant dans l'autre, l'estuaire. Au cours des cent dernières années, leurs spécialisations respectives ont fait oublier cette filiation. Au début des années soixante, les activités industrielles et portuaires pour lesquelles la rivière et le bassin avaient été aménagés ont périclité.

Au terme d'une période creuse de près d'un demi-siècle, la rivière Saint-Charles a été revitalisée et est redevenue un cours d'eau naturel bordé de verdure, un corridor pédestre de 30 kilomètres de long reliant les Laurentides au fleuve. L'aboutissement de ce corridor, comme l'indique la Ville sur ses dépliants publicitaires, est le bassin Louise. Le lien disparu à l'ère industrielle a été rétabli. Le bassin doit à son tour compléter sa mutation récréative.

### ***Tourisme durable***

L'établissement d'un tourisme durable constitue un autre incontournable du Plan vert bleu blanc, c'est-à-dire « *conférer à Québec une signature originale en matière de tourisme urbain durable et participer au positionnement fort de la région en tourisme de nature et d'aventure* ».

Le bassin Louise est le seul site fluvial qui offre un accès direct à l'eau localisé à proximité immédiate du Vieux-Québec. Du bassin, on contemple la rue des Remparts et le Petit Séminaire. Nul autre site ne bénéficie d'une telle proximité. Avec le temps, on finira peut-être par attirer sur d'autres sites une modeste partie de la clientèle touristique qui déambule déjà tout près du bassin Louise. En réexaminant le bassin de la façon suggérée dans ce mémoire, c'est la majorité des touristes qui voudront y passer... et y passer du temps.

Le bassin Louise a l'avantage d'offrir sur un espace restreint et accessible à pied diverses activités éminemment agréables pour le touriste : promenade, vélo, baignade, magasinage, restaurants, cafés, visites muséales, architectures, marché du Vieux-Port, voiliers, représentations du *Moulin à images*, Festival d'été. Sans compter les qualités visuelles du site qui, offrant un panorama urbain aussi extraordinaire que méconnu sur le Vieux Québec, représente un atout unique.

Quel autre site fluvial de Québec peut en offrir autant ? Quel autre site possède un tel potentiel de se distinguer en tant que signature originale en matière de tourisme urbain durable ? D'être le symbole d'une symbiose de la Ville, du Port et du Fleuve ?

Lorsque est venu le temps d'implanter une gare maritime à Québec, le Port a imposé l'idée que cette gare devait être localisée sur les quais de la Pointe-à-Carcy, jugeant tout autre site irrecevable. Parce que c'est devant le Vieux-Québec que tout se passe, là où sont et veulent être les touristes. Cette logique s'applique également pour l'accès à l'eau. À la différence qu'en plus des touristes, c'est également à cet endroit que se trouve le gros de la population.

## **BLEU**

Canot, kayak, pêche, baignade. Ce sont les mots-clés que fournit le Plan vert bleu blanc pour illustrer le concept de « Bleu ». C'est donc de ce côté que l'on doit chercher pour déterminer les lieux du futur réseau vert bleu blanc dont le développement bleu est à privilégier.

### ***Québec, une agglomération sub-saharienne?***

Les documents du Plan vert bleu blanc rappellent avec emphase que la ville est traversée par quatre rivières. Bénie de la sorte par les dieux, on devrait s'attendre à ce que Québec soit une ville d'eau et que l'on ait que l'embaras du choix pour se rafraîchir les jours de canicule. Or, il n'en est rien. En matière de baignade, la ville est à peu près aussi bien nantie qu'une agglomération de la région sub-saharienne! Un clic sur le site de la rubrique *Allons à la plage!* du site [www.petitmonde.com](http://www.petitmonde.com), le magazine internet des parents, nous informe sur les possibilités offertes aux familles de la région en matière de baignade en milieu naturel, soit :

La Plage Beausoleil (lac des Aulnaies)  
1850 rang Notre-Dame, Saint-Raymond

La plage Lac-Saint-Joseph  
7001 route de Fossambault, Fossambault-sur-le-Lac

La plage municipale Eau Claire (lac Simon)  
100 Chemin du Lac-Simon, Saint-Léonard-de-Portneuf

La plage de la base de plein air de Sainte-Foy (lac artificiel)  
3206 rue Laberge, Sainte-Foy

Les plages de Saint-Raymond, du Lac Saint-Joseph et du Lac Simon étant difficilement accessibles à pied en vélo ou en transport en commun, nous ne nous y attarderons pas.

Reste donc la plage de la base de plein-air de Sainte-Foy, où il est possible de se baigner dans le petit lac Laberge, un lac artificiel. Cette base de plein-air a d'ailleurs été récemment renommée le parc du lac Laberge. Cette requalification a été effectuée suite à une recommandation en ce sens, en 2004, d'un comité formé de fonctionnaires de la Ville et de consultants externes. Après avoir étudié la base de plein air sous toutes ses coutures, le comité a constaté que *« en raison de la désuétude des équipements et de l'ampleur des espaces ouverts non aménagés à l'accueil, l'ambiance qui se dégage de la base de plein air est peu attrayant. (...) De plus, le parc est très peu annoncé. L'accès pour les piétons et les cyclistes est ardu, et le Réseau de transport de la Capitale ne se rend pas dans ce secteur »*, situé à l'angle des autoroutes Félix-Leclerc et Duplessis. En dépit de tous ces obstacles, 94 000 personnes fréquenteraient chaque année la base de plein air de Sainte-Foy! <sup>5</sup>

À noter que pour remédier aux difficultés perçues, le plan directeur du parc conseille entre autres... d'agrandir la plage pour les baigneurs et d'introduire le patin à glace l'hiver sur le lac Laberge! Au pays de l'or bleu, la seule possibilité de baignade s'offrant aux familles de Québec est donc un lac artificiel situé à l'angle de deux autoroutes dont, aux dires de la Ville, l'accès est ardu pour les piétons et les cyclistes et qui ne serait toujours pas desservi par le Réseau de transport de la Capitale.

Nous sommes loin de : *« pour remplir sa mission sociale, le réseau vert, bleu, blanc doit être à la portée de la population. »* Pas certain non plus que nous tenons là *« notre signature originale en matière de tourisme urbain durable »*. Quoiqu'il en soit, une chose est sûre : il y a du boulot du côté Bleu pour le Plan vert bleu blanc!

### **Québec et ses plages fluviales**

Le front de mer de Québec, de la Baie de Beauport à la marina de Cap-Rouge, couvre environ une quinzaine de kilomètres. Deux plages y ont été aménagées à ce jour, celle de la Baie de Beauport à l'extrême est et celle de la plage Jacques-Cartier à l'extrême ouest. La plage de l'Anse-au-Foulon située entre les deux, fort utilisée dans les années 50, est tombée en désuétude à la fin des années 60.

Le Plan vert bleu blanc dresse le constat territorial suivant de ces sites:

*« Les lieux de baignade en bordure du fleuve ont disparu graduellement du territoire de Québec au cours des 35 dernières années en raison d'opérations de remplissage liées au développement du réseau routier et de l'expansion des activités industrielles et portuaires. »*

De plus, *« ...les grandes variations dans la qualité bactériologique de l'eau du fleuve interdisent toujours l'exploitation de plages de baignade. (...) Si la **baie de Beauport** abrite la seule plage fluviale de Québec, la baignade y demeure interdite vu cette qualité instable de l'eau. Toutefois, les plans d'assainissement permettent de croire que cette activité pourrait un jour être autorisée. »* Par ailleurs, *« l'accessibilité à ce site doit cependant être améliorée car son stationnement est payant et la signalisation routière, déficiente. »*

---

<sup>5</sup> Francis Vachon, Le Soleil, 29 septembre 2004.

« La baie de Beauport est un lieu reconnu pour la pratique d'activités nautiques sur le fleuve, notamment la voile, la planche à voile, le kayak de mer et le kitesurfing. Son réaménagement constitue le legs principal du gouvernement fédéral à l'occasion du 400e anniversaire de Québec. On peut y suivre des cours d'initiation et de perfectionnement touchant deux disciplines : le kitesurfing et la planche à voile. Il est aussi possible de s'initier au kayak de mer et de s'inscrire à des excursions qui ont lieu au coucher du soleil. Le site, propriété du Port de Québec, est actuellement géré par le secteur privé. »

Des investissements massifs dans des bassins de rétention qui empêcheraient les eaux de pluie de se déverser dans les eaux de la baie de Beauport et de la contaminer pourraient éventuellement rendre la plage de l'endroit baignable pratiquement en tout temps. Seulement quelques débordements de coliformes fécaux par périodes de grandes pluies sont à prévoir, le jeu des marées pouvant toutefois rendre la zone baignable plus difficilement accessible à certains moments de la journée. Ces investissements restent toutefois à faire. La plage de Beauport est également menacée par l'expansion portuaire envisagé par le Port de Québec, aménagement qui pourrait affecter radicalement le milieu (cf : [www.akvq.ca](http://www.akvq.ca)).

Complètement enclavée par le boulevard Champlain, l'ancienne **plage de l'Anse au Foulon** est localisée au milieu de nulle part. Ainsi, « la plage de l'anse au Foulon n'est pas accessible actuellement. Son réaménagement a cependant été envisagé dans le contexte de l'inauguration de la promenade Samuel-de-Champlain et fait partie des projets qui pourraient être réalisés dans une deuxième phase d'aménagement. »

Il est à noter que ce n'est que grâce aux dépôts de matériaux de dragage et à un épandage intensif de sable que s'y est maintenue une plage jusqu'aux années 50, sable qui s'en est allé depuis avec les marées et les courants. Il est loin d'être assuré que, compte tenu des obligations environnementales actuelles, il soit possible aujourd'hui de recréer et de maintenir artificiellement la plage des années 50.

En ce qui concerne la **promenade de Samuel-de-Champlain**, il s'agit là, comme son nom l'indique, d'une *promenade*. Le remblai des rives du fleuve lors de la construction du boulevard Champlain a éliminé maintes plages. Par contre, même s'il est maintenant possible de s'y promener et de contempler le fleuve, il reste toujours fort difficile d'utiliser ce dernier pour quelques usages que ce soit en pratique.

Enfin, du fait de ses caractéristiques physiques, la **plage Jacques-Cartier** est, quant à elle, peu propice à la baignade. Le Plan mentionne à peine que la baignade pourrait y être éventuellement possible et, qu'il s'agit surtout d'un site « favorisant un contact privilégié avec le littoral ». Au moins un organisme du milieu a clairement signifié qu'il n'en voulait pas, préférant préserver la quiétude du lieu.<sup>6</sup>

---

<sup>6</sup> Les Amis de la Plage (Jacques Cartier) font circuler depuis quelques années une pétition visant à restreindre la baignade à cet endroit, arguant que le site est peu sécuritaire à cause des marées et des courants.

Soulignons ici que le Plan vert bleu blanc reconnaît bel et bien la valeur exceptionnelle et la proximité du **bassin Louise** pour la baignade, sans toutefois suggérer d'y aménager une plage. Il est plutôt mentionné qu'« *afin de mettre en valeur un plan d'eau et d'offrir à la population un lieu de baignade exceptionnel (!), quelques villes ont aménagé des piscines flottantes, un projet déjà proposé pour le bassin Louise.* »

Ce projet semble faire référence à un document de travail remis en mars dernier à la Ville par une firme d'architectes, qui propose l'équivalent d'une piscine municipale de plus.

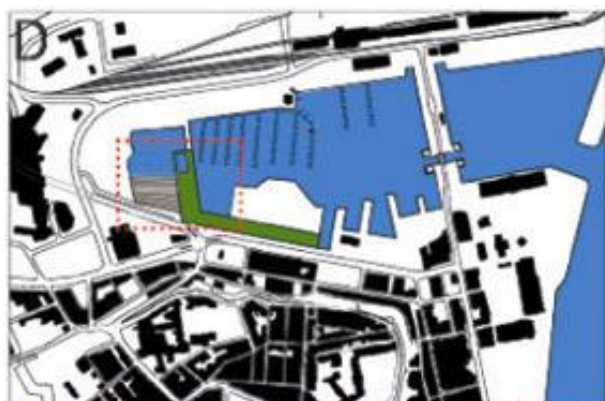


Figure 168. Aménagement d'un emmarchement du côté sud de la tête de bassin et réouverture du bassin du carré Parent

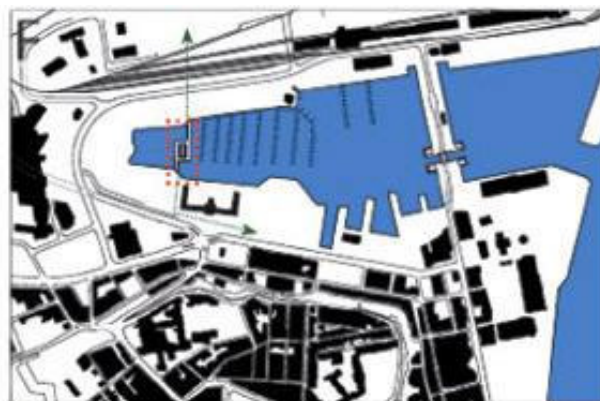


Figure 170. Aménagement d'une piscine superposée au bassin et reliée à chaque rive par des passerelles

## Figure 2 : Plans d'aménagement d'une piscine au bassin Louise

Ainsi, en dépit des travaux effectués dans le cadre du 400e anniversaire de Québec, aucune des plages du front de mer de Québec ne permet actuellement la baignade. Oublions donc à court terme, voire à moyen terme la baignade sur le front de mer de Québec. À moins que le bassin Louise ne soit mis véritablement à contribution...

### ***Le bassin Louise : là où l'eau est bonne et accessible***

À Québec, le réaménagement du bassin Louise constitue le seul projet d'accès aux eaux du fleuve facilement accessible pour la population – à pied, en vélo ou par le transport en commun – et réalisable à court terme. L'eau y est déjà de très bonne qualité. Son niveau n'est en aucune façon dépendant du jeu des marées; on peut donc s'y baigner en tout temps. De plus, sa localisation idéale au centre-ville lui confère un potentiel de développement économique et social sans aucune commune mesure avec quelque autre site fluvial que ce soit.

La Société des Gens de Baignade a développé un concept permettant de transformer la moitié du plan d'eau en centre aquatique quatre-saisons public et polyvalent – le Parc-plage Jacques-Amyot – du nom du célèbre sportif et nageur québécois de réputation internationale. L'autre moitié demeurerait consacrée au nautisme (marina). Ce concept est expliqué en détail un peu plus loin.

**« Le Maurice Richard de la natation au Québec »**

Jacques Amyot est maintenant une légende vivante de la natation et des milieux du sport au Québec, en particulier pour ses exploits de nage en eau libre.

Premier vainqueur en 1954 de la traversée du lac Saint-Jean à la nage, premier homme à faire le tour de l'île d'Orléans à la nage, premier nageur canadien à avoir réussi la traversée de la Manche, M. Amyot est un véritable phénomène de la natation de longue distance.

Son courage, sa persévérance, sa discipline et sa maîtrise personnelle doivent servir d'exemple et prouver que de nos jours encore, en bien des domaines et face à bien des adversités: « *Quand on veut, on peut !* »



**Figure 3 : Jacques Amyot, membre de l'Ordre national du Québec.**

Sommairement, il s'agit de déblayer les abords du bassin actuel, d'aménager des approches plus humaines au plan d'eau avec des pentes graduelles, de nettoyer et de remodeler le fond du bassin, de séparer les plans d'eau pour la baignade et la marina, de disposer du sable pour la plage, de paysager les abords et enfin d'ouvrir l'endroit à des usages publics. L'apport d'eau proviendrait du fleuve et serait traité sur le site par filtrage naturel et mécanique. Ayant l'aspect d'une plage naturelle, le système fonctionnerait en réalité comme une piscine.



**Figure 4 : La transformation du bassin Louise en parc-plage**

Jouxant le Marché du Vieux-Port au cœur de Saint-Roch, l'aménagement offrirait à la fois les plaisirs d'une plage et les plaisirs de l'eau dans un écrin de verdure attrayant avec vue imprenable sur le quartier historique, joyau de l'UNESCO. Le site deviendrait une attraction unique au cœur de Québec. Certains aménagements pourraient

prolonger la période d'utilisation du bassin en favorisant l'ensoleillement ou le réchauffement de l'eau. **Bref, pour profiter du bassin en été, il suffirait désormais de posséder un maillot et non plus un bateau.**

Le concept de parc-plage en plein centre d'une ville est un concept européen d'usage populaire d'un plan d'eau urbain : après Paris-Plage, Budapest-Plage, Bruxelles-les-Bains ou Toulouse-Plage prendrait place Québec-Plage! Avec une grande différence à l'avantage de Québec : l'accès *réel* aux plaisirs de l'eau en ville pour tout le monde, sans distinction de fortune ni de niveau social, sous les murs du Vieux-Québec, site du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **Le concept général du Parc-plage Jacques-Amyot**

Nous proposons le concept général suivant pour le Parc-plage Jacques-Amyot :

- \* enlever les quais et les enrochements inutiles autour du bassin;
- \* donner un nouveau profil ainsi que de nouvelles profondeurs au plan d'eau, aménager les rives en pentes douces, voir au maintien d'une eau de qualité puis ouvrir le tout au grand public ainsi qu'aux activités spécialisées (plongée sous-marine, nage de compétition, courses aquatiques, etc.);
- \* aménager des plages et divers jeux aquatiques légers;
- \* assurer un accès libre et gratuit à l'élément liquide lui-même, comme sur n'importe quelle plage de France. Commerces, casse-croûtes et services tarifés seront localisés derrière un chemin périphérique de service, suivant un aménagement standard des plages publiques où l'accès à l'eau est gratuit;
- \* **donner une priorité absolue aux besoins des enfants et des familles;**
- \* favoriser la natation, la plongée et, en automne, le kayak, le canot, la chaloupe et la pêche en ville. En hiver, disposer des « cabanes à pêche » sur la glace et aménager une grande patinoire à deux pas des cafés de la Vieille Ville;
- \* respecter le caractère européen ancien du Vieux-Québec, classé Patrimoine mondial par l'UNESCO;
- \* conserver le caractère public du plan d'eau et de ses rivages en proposant une gestion indépendante du Port ou de la Ville par un organisme à but non lucratif, à l'instar de la gestion du Parc des champs de bataille.

Le réaménagement de ce plan d'eau dans l'intérêt public transformera la qualité de vie à Québec et créera une nouvelle attraction touristique extraordinaire pour la Capitale. Bref, un projet innovateur, d'envergure internationale.

Pour se faire une idée de l'achalandage que pourrait susciter un tel site, on n'a qu'à penser à la fréquentation du petit lac artificiel Laberge (base de plein air de Sainte-Foy) où se rendent annuellement, selon les données de la Ville, 94 000 personnes. Un site bien difficile d'accès en comparaison avec le bassin Louise et n'en possédant pas l'exceptionnel charme urbain.

## Un réseau de plages complémentaires

La Société des Gens de Baignade a comparé plusieurs plages fluviales de Québec (et la plage du parc Jean-Drapeau de Montréal) en termes d'accessibilité, de potentiel récréatif, d'investissements nécessaires pour les rendre utilisables, etc. Cette analyse se trouve à l'**Annexe I** du présent mémoire. Il en ressort que le parc-plage du bassin Louise est seul dans sa catégorie en termes de proximité des résidants, d'accessibilité de la population, de potentiel touristique et d'accessibilité à la baignade.

Si des investissements de l'ordre de ceux qui ont été consentis à la Baie de Beauport, à la promenade Samuel-de-Champlain, voire à l'Agora du Vieux Port avaient été réalisés au bassin Louise, des dizaines de milliers de résidants, visiteurs et touristes s'y baigneraient cette année! Aucun autre site fluvial de Québec ne peut donner un tel retour sur l'investissement.

Ceci étant dit, la Société des Gens de Baignade ne souhaite pas qu'une seule plage fluviale à Québec. L'opposition plage de Beauport versus bassin Louise que certains tentent d'alimenter nous apparaît futile. Une région de 700 000 personnes, fréquentée par des millions de touristes et possédant un front de mer s'étendant sur plus de 15 kilomètres se doit d'avoir de nombreux accès à l'eau. Un clic sur le site Internet de la ville d'Ottawa suffit pour s'en convaincre.

### Il y a quatre plages publiques à Ottawa :

[www.ottawa.ca/residents/parks\\_recreation/seasonal/ss/beaches/index\\_fr.html](http://www.ottawa.ca/residents/parks_recreation/seasonal/ss/beaches/index_fr.html)

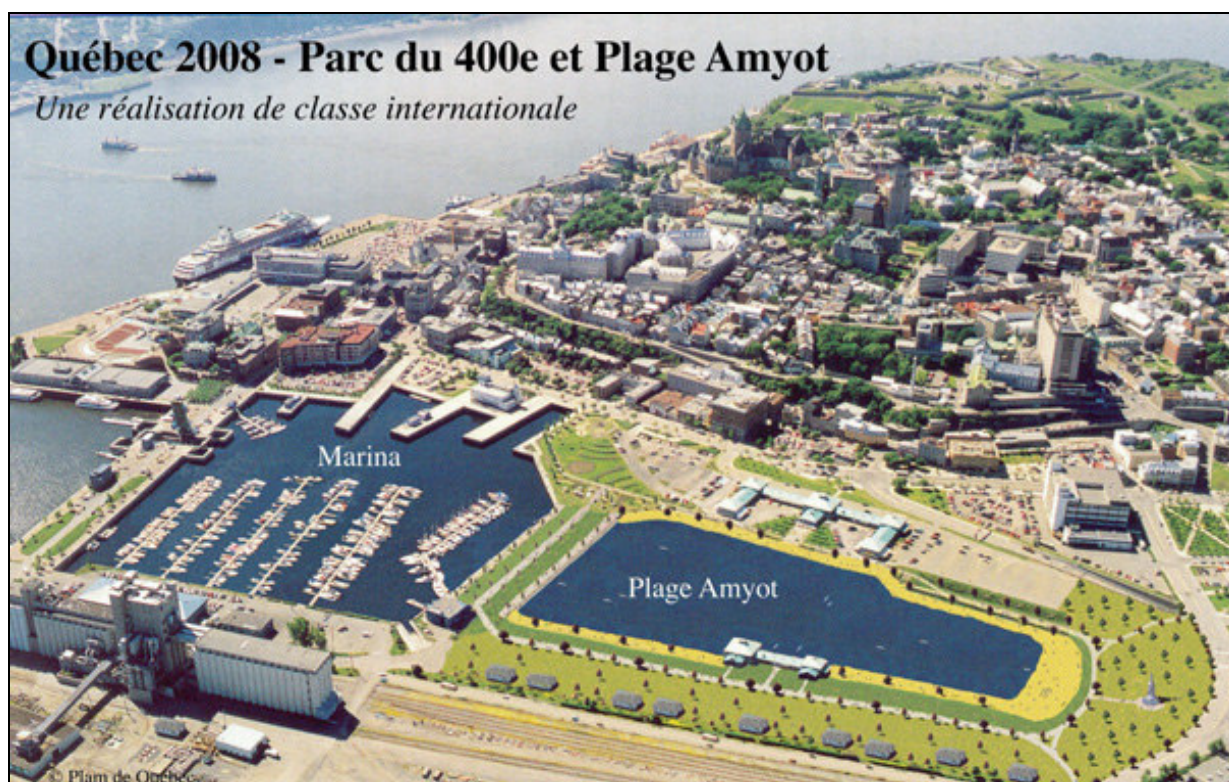
Plage	Description	Agréments
<b>Plage Britannia</b> 2805, avenue Carling <a href="#">carte</a> 613-820-1211	<b>OUEST</b> Cette plage, qui se trouve dans le secteur de la baie Britannia de la rivière des Outaouais, est formidable pour la baignade, les pique-nique ou simplement pour regarder défiler les voiliers par une belle journée d'été.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toilettes et cabines de bain</li> <li>• Stationnement gratuit</li> <li>• Cantine et douches extérieures</li> <li>• Tables de pique-nique et foyers pour barbecue</li> <li>• Structures et aires de jeu</li> </ul>
<b>Plage Mooney's Bay</b> 2926, promenade Riverside <a href="#">carte</a> 613-248-0863	<b>SUD</b> Destination courue à l'été pour les nageurs, les rameurs et les amateurs de volley-ball, cette plage se trouve sur la rive est de la rivière Rideau, juste au sud de l'Université Carleton.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toilettes et cabines de bain</li> <li>• Stationnement payant (7 h à 18 h)</li> <li>• Cantine</li> <li>• Tables de pique-nique et foyers pour barbecue</li> <li>• Parc et installations de loisirs, y compris courts de tennis et structures de jeu</li> </ul>
<b>Plage de l'île Petrie</b> 727, chemin Trim <a href="#">carte</a> 613- 824-5704	<b>EST</b> Cette toute nouvelle plage de la Ville d'Ottawa offre une magnifique étendue de sable et une vue splendide de l'autre rive de la rivière des Outaouais depuis l'île Petrie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune installation permanente et infrastructures limitées</li> <li>• Toilettes provisoires sur les lieux</li> <li>• Stationnement payant (7 h à 18 h)</li> <li>• Centre d'interprétation</li> <li>• Une douzaine de tables de pique-nique</li> </ul>
<b>Plage Westboro</b> 745 promenade de l'Outaouais <a href="#">carte</a> 613-792-3875	<b>CENTRE</b> Plage un peu plus petite et parc situé sur les terrains de la CCN au belvédère Kitchissippi et accessible depuis la promenade de l'Outaouais	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Toilettes et cabines de bain</li> <li>• Stationnement gratuit</li> <li>• Cantine et terrasse avec des tables</li> </ul>

Ottawa, pourtant beaucoup moins pourvue que Québec en cours d'eau, possède quatre sites de baignade bien organisés situés à l'est, à l'ouest, au sud et au centre de la ville. On peut se demander pourquoi Québec devrait se contenter d'un seul site?

Loin de s'exclure mutuellement, les plages fluviales de Québec forment un réseau complémentaire. La possibilité de faire du *kite-surf* ou de la planche à voile qu'offre la Baie de Beauport n'existera jamais au bassin Louise, pas plus que l'urbanité du parc-plage du bassin Louise ne peut être recréée à la Baie de Beauport. C'est à partir du moment où les forces et les faiblesses de chaque site seront clairement comprises qu'il sera possible de les développer de façon optimale plutôt que de les opposer vainement. *Cela devrait être l'un des objectifs du Plan vert bleu blanc.*

### **Retour au Plan Bleu**

La baignade ne serait pas la seule activité bleue offerte dans le bassin Louise réaménagé. Tel que mentionné précédemment, la moitié du bassin continuerait d'être occupée par la marina. Il est possible de déplacer les bateaux de plaisance actuellement dispersés sur l'ensemble du bassin dans la partie sud, comme l'indique la Figure 6 ci-dessous. Après le déplacement de quelques quais flottants, sans perte de places à quai, la marina s'étendrait dans l'autre partie du bassin, près de l'écluse qui donne accès au fleuve.



**Figure 6 : Le nouvel aménagement du bassin Louise**

Pour la marina du port, une plage publique accessible gratuitement représenterait un attrait supplémentaire, les amateurs de nautisme pouvant également en profiter.

De plus, la partie baignable serait suffisamment grande pour permettre la location de pédalos, chaloupes, canots et kayaks qui pourrait même se faire en dehors de la période estivale. La plongée sous-marine deviendrait attractive en toutes saisons, le bassin pouvant très bien être aménagé pour accueillir une fosse de plongée utilisable pour l'entraînement de la Réserve navale localisée à proximité ou d'autres institutions donnant des cours de plongée sous-marine. Cet équipement serait mieux adapté et beaucoup plus attractif que n'importe quelle piscine.

Éventuellement, le bassin pourrait héberger les canots à glace et servir de lieu d'entraînement ou de point départ pour les sorties vers le fleuve. Le bassin Louise pourrait également servir de halte pour les kayaks empruntant la Route bleue du fleuve Saint-Laurent qui passe devant Québec. L'utilisation du bassin comme porte d'entrée et de sortie au fleuve pour les petites embarcations (kayaks, canots à glace), mérite d'être examinée.

La transformation du bassin en parc-plage et marina correspond en tous points aux volets qu'entend mettre de l'avant le Plan vert bleu blanc, soit;

- **La Récréation** : développer l'offre d'activités de plein air;
- **La Santé et qualité de vie** : promouvoir un mode de vie physiquement actif, la pratique de la marche et du vélo pour les déplacements quotidiens...;
- **Le Tourisme durable** : conférer à Québec une signature originale en matière de tourisme urbain durable et participer au positionnement fort de la région en tourisme de nature et d'aventure.

## **BLANC**

Marche hivernale, raquette, ski de fond, trottinette des neiges, patin, glissade, escalade de glace. Ce sont les mots-clés qu'utilise le Plan vert bleu blanc pour illustrer le concept de « Blanc ». C'est donc de ce côté que l'on doit chercher pour déterminer les lieux du futur réseau vert bleu blanc dont le développement blanc est à privilégier.

### ***Le bassin Louise en hiver : humaniser « Desolation Peak »***

Se balader actuellement le long du bassin Louise en hiver s'apparente à une promenade en Antarctique : le milieu est dépourvu de toute animation humaine. Le réaménagement du bassin Louise proposé modifiera fondamentalement cet état de choses.

Au cœur de cette revitalisation hivernale est prévue une grande patinoire sécuritaire et facile d'entretien aménagée sur le plan d'eau du parc-plage. D'autres patinoires, plus petites, pourraient en parallèle permettre des compétitions amicales de hockey sur glace, comme dans le bon vieux temps. Les équipes de canots à glace pourraient quant à elles s'entraîner aux techniques de la glisse dans l'autre partie du bassin. On pourrait aussi faire de la pêche sur la glace. Il suffit d'ensemencer en continu comme cela s'est fait pendant quelques saisons dans une piscine hors-terre à Place Carnaval. Et pourquoi ne pas mettre en place de véritables petites cabanes de pêcheurs?



**Figure 7 : Vue du bassin Louise actuel en hiver.**

La location de trottinettes des neiges ou de skis de fond, permettant d'accéder au pourtour du bassin, aux quais du Vieux-Port et aux sentiers de la rivière Saint-Charles, tous localisés à proximité, sont également des activités envisageables.

Il serait tout aussi facile d'y aménager des glissades pour enfants ou des tourelles pour l'escalade de glace, comme cela se fait à Place Carnaval.

En fait, compte tenu de l'hypercentralité et de la dimension du site, il est littéralement possible de le transformer en véritable village des neiges. Un village des neiges faisant face à l'une des plus belles façades urbaines d'Amérique du Nord et jouxtant marché public, cafés et restaurants du Vieux Québec. Rien de comparable à Québec ni même au Québec!



**Figure 8 : Un joyau dans son écrin. L'industrie touristique profitera d'un nouveau lieu public offrant une perspective sur la beauté du Vieux-Québec.**

En hiver, le parc-plage Jacques-Amyot répond donc à tous les objectifs que se fixe le Plan vert bleu blanc, soit :

\* **Récréation** : développer l'offre d'activités de plein air : patin, hockey sur glace, canots à glace, trottinette des neiges, marche, glissade, pêche, etc; relier entre eux les espaces naturels et récréatifs par des sentiers pédestres : liens avec les quais du Vieux Port et la rivière Saint-Charles;

\* **Santé et qualité de vie** : promouvoir un mode de vie physiquement actif, la pratique de la marche pour les déplacements quotidiens...;

\* **Tourisme durable** : procurer à Québec une signature originale en matière de tourisme urbain durable et participer au positionnement fort de la région en tourisme de nature et d'aventure. Et quelle signature!

Tout cela en plein cœur de la ville et de son activité marchande!

---

## **Transformation du bassin Louise : le comment**

Le projet décrit ici comment il est possible de créer un parc au bassin Louise dans lequel un plan d'eau de taille respectable permet aux usagers de se rafraîchir et de participer à certaines activités de type sportives ou familiales.

### **Détails d'aménagement**

Sur le plan de l'ingénierie, la reconfiguration de l'assiette du plan d'eau ne présente pas de problème. Un isthme scindant en deux la marina actuelle avait déjà été prévu par le Ministère fédéral des Affaires urbaines en 1981 et un évacuateur d'eau souterrain vers l'estuaire de la rivière Saint-Charles est déjà en place. L'élévation du niveau de l'eau dans le bassin de tête contribuerait à maintenir une eau de qualité, renouvelée à partir du fleuve et filtrée selon les règles de l'art.

Ainsi, la surface totale du parc-plage envisagée sera de près de 100 000 mètres carrés (m<sup>2</sup>), excluant la partie marina et le pourtour de celle-ci ainsi que le Marché du Vieux-Port et ses stationnements. Le plan d'eau aura une surface d'environ 23 000 m<sup>2</sup> et son volume sera d'environ 35 000 mètres cubes avec une profondeur moyenne d'approximativement 1,5 mètre.

La tête du bassin (côté nord) sera aménagée en pente douce et aura une profondeur maximale d'un mètre, ce qui permettra aux enfants de s'y baigner sans danger. La partie sud sera plus profonde et permettra des activités nautiques plus sportives telles la nage, le canot, le pédalo, la plongée sous-marine, etc.



**Figure 9 : Vue du futur Parc-Plage Jacques-Amyot**

La plage sera d'une largeur de 10 à 15 mètres et d'une longueur de 500 mètres, en forme de « U » du côté nord et est. Des marches de près de 300 mètres de long du côté du marché et de la marina (ouest et sud) compléteront l'accès au plan d'eau pour une surface « plage-marches » de 8 000 m<sup>2</sup>.

Un stationnement en couronne du côté est, d'une surface de près de 2 000 m<sup>2</sup>, pourra également être aménagé pour environ 150 voitures, sans que ceci nuise à la circulation ni aux activités portuaires.

Le parc aura une surface de 52 000 m<sup>2</sup> et sera planté d'arbres procurant de l'ombre, avec des tables de pique-nique, comme au parc Victoria. Autour du parc et principalement du côté est, des commerces offrant une restauration rapide, des articles de plage et des services pour les usagers du parc-plage établiront les bases économiques du projet. Un bâtiment de services près du plan d'eau servira aux vestiaires, aux locaux du personnel d'entretien du parc-plage ainsi qu'à l'entreposage des équipements de location et des outils journaliers.

### **Qualité de l'eau pour la baignade**

La qualité de l'eau du futur parc-plage est souvent évoquée comme obstacle au projet. L'eau du fleuve qui alimenterait le bassin serait filtrée avant d'y parvenir. La même chose se fait à la plage du Parc Jean-Drapeau à Montréal. Le système de filtration proposé pour Québec est toutefois de nature différente. Le parc-plage du bassin Louise étant un endroit fermé, la qualité de l'eau est principalement déterminée par le nombre d'utilisateurs et doit être contrôlée comme pour tout plan d'eau de grande dimension.

Le volume d'eau du site est approximativement de 35 000 mètres cubes, ce qui équivaut au volume d'eau d'approximativement 15 piscines olympiques. Cette eau sera constamment renouvelée directement à partir du fleuve et traitée dans un premier temps par filtration naturelle au sable pour en enlever les contaminants. Elle sera ensuite traitée à l'ozone ou par toute autre méthode appropriée pour en éliminer les matières organiques. Le système de traitement de l'eau sera localisé sous l'isthme séparant la plage de la marina. Une conduite d'évacuation d'eau construite en 1981, déjà en place à la tête du bassin, relie ce dernier par-dessous les quais du port jusqu'à l'estuaire de la rivière Saint-Charles. Elle assurera l'évacuation du trop-plein d'eau hors du bassin. La filtration par le sable est l'une des plus anciennes méthodes de traitement de l'eau. Elle permet de traiter de forts volumes et de produire une eau de grande qualité.



**Figure 10 : Filtre à sable pour piscine**

Très utilisé pour la purification des eaux de piscine et le traitement des eaux fluviales, le filtre à sable est constitué de couches de sable de qualité et de granulométrie adéquates, à travers lesquelles circule l'eau à une vitesse relativement faible. Le filtre est constitué de plusieurs couches de sable, chacune ayant ses spécificités propres (matériau, taille des grains).

Le filtre à sable purifie l'eau de trois manières:

1. Filtration pendant laquelle les particules sont séparées de l'eau à traiter;
2. Absorption chimique pendant laquelle les contaminants collent à la surface du sable et viennent grossir la taille de ce dernier;
3. Assimilation par des micro-organismes aérobiques qui se nourrissent des polluants de l'eau.

L'ozone constitue une alternative efficace aux produits chlorés et se trouve fréquemment utilisée pour atteindre les objectifs de désinfection et d'oxydation de l'eau. L'utilisation de l'ozone a l'avantage de procurer une meilleure qualité de l'eau en diminuant la consommation d'eau et en éliminant le besoin d'utiliser du chlore.

La dernière innovation dans le procédé de désinfection à l'ozone est l'intégration d'un réacteur (ou colonne) d'ozonisation directement dans les filtres à sable. Ce procédé commercial permet la purification complète de l'eau pour l'usage de baignade, ceci à un moindre coût que par filtrage et chloration.

## Un exemple de plage en ville

À Montréal, les citoyens de la métropole et des environs disposent depuis 1991 d'un parc-plage – le Parc Jean-Drapeau – réalisé en grande partie grâce à la vision éclairée du maire Jean Doré. On appelle d'ailleurs communément cette plage la « *Plage Doré* ».

Le succès extraordinaire de cette plage, située à environ trois kilomètres du centre-ville, sur l'île Notre-Dame, fait le bonheur de dizaines de milliers de citoyens.



**Figure 11 : La plage du Parc Jean-Drapeau**

Ceci n'est pas un rêve : le soleil, le sable chaud et la baignade à deux pas d'une sortie de métro. Parfois, la plage affiche complet deux heures après son ouverture le matin. Le projet s'est pratiquement autofinancé dès la deuxième année de fonctionnement. Les citoyens de la métropole ont d'emblée adopté *la plage du maire Doré* comme si elle avait toujours été là.

Pour des milliers de Montréalais c'est la campagne, l'eau de qualité et un coin de verdure. C'est une plage populaire dans le vrai sens du mot, car *elle est faite pour le peuple*.

Qu'en est-il à Québec? Le bassin Louise est toujours interdit au public hormis pour quelques heureux qui doivent néanmoins payer un gros prix pour amarrer leur bateau dans la marina du Port.

Pourtant, le bassin Louise n'est pas si différent de la « *plage Doré* ». En fait, la plage et la surface baignable de la plage Jean Drapeau sont très comparables au projet du parc-plage Jacques-Amyot. La plage de la métropole peut accueillir quelques 6 000 personnes à la fois (voir figures 9 et 12).



**Figure 12 : Vue du parc de la plage Jean Drapeau**

Même dimension de plage – 570 mètres pour celle de Montréal, 500 mètres pour celle de Québec sans les marches –, même surface d'eau baignable – 20 000 m<sup>2</sup> et 23 000 m<sup>2</sup> respectivement – filtrage naturel de l'eau du fleuve similaire. Cette première n'aura coûté que \$8 millions aux citoyens de Montréal en 1990.

### **Étapes de réalisation du Parc-plage Jacques-Amyot**

La transformation du bassin Louise en parc-plage n'exige pas la réalisation de travaux d'infrastructure complexe. Le produit final : un vaste plan d'eau entouré d'une plage jouxtant un parc urbain avec une marina adjacente.

Dans un premier temps, il faudra vider le bassin pour construire l'isthme séparant le bassin de la plage d'avec celui de la marina. Une fois cet isthme mis en place, la marina retrouvera ses activités normales.

Dans la partie plage, il faudra excaver le fonds du bassin et remodeler celui-ci pour permettre la baignade sécuritaire les enfants. Ainsi, la tête du bassin aura une pente graduelle et une profondeur maximale d'un mètre sur une distance d'environ cent mètres. Le milieu du bassin pourra avoir une pente plus prononcée de un à trois mètres. Près de l'isthme, il sera possible de créer une fosse de plongée en insérant un tube de 10 mètres de diamètre et de 10 à 20 mètres de profondeur, permettant la tenue de cours de plongée. Le fonds du plan d'eau sera recouvert d'un géotextile épousant la forme finale du bassin.

Sur le pourtour du plan d'eau, de très longues marches d'accès seront construites dans les parties les plus abruptes du bassin actuel ainsi que sur l'isthme. Le reste du pourtour sera constitué d'une plage de sable de 10 à 15 mètres de largeur avec faible pente jusqu'à l'eau.

Le parc urbain de 52 000 m<sup>2</sup> sera gazonné et agrémenté d'arbres pouvant procurer de l'ombre aux usagers ainsi qu'à ceux et celles qui craignent les ardeurs du soleil estival.

Les travaux devront permettre de densifier le couvert végétal qui en a bien besoin à cet endroit. Des sentiers permettront aux gens à mobilité réduite et aux poussettes de se rendre facilement à la plage et au bâtiment de services. La piste cyclable resterait en place, c'est-à-dire le long du parc-plage.

L'eau proviendrait du fleuve et serait traitée par filtrage naturel et mécanique tel que décrit plus haut. Ce système serait inséré dans l'isthme et serait relié au fleuve par une canalisation sous-marine traversant la marina.

Un bâtiment de service serait construit à l'est de la plage pour fournir les services décrits plus haut. Des services de restauration et des boutiques de plage pourraient voir le jour grâce aux initiatives privées gérées par l'organisme qui aura la responsabilité du parc-plage. Il y aura également ajout de plusieurs espaces de stationnement du côté est du parc.

La Société des Gens de Baignade estime que l'ensemble de l'aménagement pourrait être réalisé pour 20 à 25 millions de dollars, investissement auquel s'ajouteraient les frais afférents à la décontamination des lieux. Rappelons que les coûts des travaux effectués pour réaménager la seule Agora se sont élevés à 17 millions. Par ailleurs, les investissements réalisés pour Québec 2008 à la promenade Samuel-de-Champlain ont atteint un tout autre ordre de grandeur, soit 70 millions de dollars.

## L'aspect économique

Le Plan vert bleu blanc ne traite guère des aspects économiques. Quant à elle, la Société des Gens de Baignade estime que le choix des projets à réaliser doit reposer sur une évaluation poussée de leurs retombées économiques et sociales. Cette dimension a été considérée dans le projet du parc-plage au bassin Louise.

## Un impact méconnu

Au Québec, personne n'évalue l'impact économique de l'implantation d'équipements publics riverains tels que les plages, les quais, les rampes de mise à l'eau, etc. Selon le **U.S. Army Corps of Engineers**, pour chaque dollar public investi en opérations et maintenance dans le domaine de la récréation (campings, lieux de pique-nique, rampes de mise à l'eau, plages et sentiers nature), les usagers dépensent en moyenne 64 dollars, ce qui revient à créer un emploi à chaque fois que l'État investit 312 dollars.<sup>7</sup>

Les Américains consacrent quelques 250 millions de dollars par année à l'aménagement et au rechargement en sable de plages publiques. La seule ville de *Virginia Beach* a dépensé 103 millions de dollars US pour réaménager son *boardwalk* et sa plage. En Europe, la plage fait partie intégrante des atouts économiques de toute ville littorale.<sup>8</sup>

<sup>7</sup> Roger Hamilton, Chief, Resource Analysis Branch, Waterways Experiment Station, *U.S. Army Corps of Engineers*, Vicksburg, MS, 1996, 88p

<sup>8</sup> Alexis Delcambre, « Légaux ou tolérés, les petits commerces prospèrent sur le littoral ». *Le Monde*, 19 août 2002.

Selon le Secrétariat d'État Français au Tourisme, chaque touriste dépense quotidiennement 23,5 euros sur les plages du pays pour un chiffre d'affaires global du « business des plages » de 19 milliards d'euros.<sup>9</sup>

### **L'exemple du Village des sports de Valcartier**

Le succès du Village des sports de Valcartier illustre bien la rentabilité de l'usage populaire et physique des plans d'eau, même sous la latitude de Québec: 500 000 visiteurs par année, 500 emplois l'été et 325 l'hiver, 50 employés permanents, le tout en offrant une variété d'expériences aquatiques « *dans le fond d'un bois où il n'y a pas de route principale* », selon son propriétaire Guy Drouin.

Peut-on seulement imaginer le potentiel liquide présentement inutilisé au bassin Louise, un plan d'eau situé au cœur de Québec, ville touristique, aujourd'hui encore interdit d'usage à la population? Qu'arriverait-il à tant de villes littorales de France si l'accès à la plage et au bord de mer était interdit aux habitants, visiteurs et touristes? Tel est pourtant le sort des Québécois depuis près de deux siècles, dans leur propre Capitale.

### **Le bassin Louise : un lieu de socialisation sans égal**

Compte tenu des éléments précédents, nous sommes d'avis que la transformation du bassin Louise en parc-plage serait le projet vert blanc offrant les meilleures chances de rentabilité. L'hypercentralité du site constitue de loin le principal facteur de rentabilité économique, sociale et touristique d'un tel projet. L'endroit est accessible en quelques minutes à pied à partir des quartiers centraux de Québec ou par transport en commun. Des millions de touristes le fréquentent été comme hiver. L'été, des dizaines de milliers de cyclistes roulent à quelques mètres du rivage. Autour de la plage en été et de la patinoire en hiver se développera une véritable petite industrie de services comme cela se voit ailleurs autour de tels équipements. Le Marché du Vieux Port et les restaurants de tout le secteur bénéficieront, été comme hiver, de ce vent frais.

Dans son édition du 23 mai dernier, le quotidien Le Soleil rapportait les propos de Patrice Drouin, président de GesteV, la société à laquelle le Port et la Ville ont confié pour les cinq prochaines années le mandat d'animer la baie de Beauport. « On a plus grand que sur la Grande-Allée », rappelle l'homme d'affaires, qui annonce du même souffle de la musique d'ambiance en fin d'après-midi pour un 5 à 7 à la plage et un apéro bien mérité.

Imaginons qu'on peut également prendre un apéro suivi d'une bonne bouffe dans un resto du parc-plage du bassin Louise, en attendant que tombe le crépuscule et que les feux du *Moulin à images* illuminent les silos de la compagnie Bunge. Qui peut douter de l'immense popularité que connaîtrait un tel lieu de socialisation? Et des retombées économiques qu'il engendrerait?

---

<sup>9</sup> « Chaque touriste dépense quotidiennement 23,5 euros sur les plages françaises, pour un chiffre d'affaires global de 19 milliards d'euros. » Alexis Delcambre, Le Monde, 19 août 2002.



**Figure 13 : Le MuvBox est un restaurant mobile de 28 places intégré dans un conteneur alimenté à l'énergie solaire et au propane. Il se déploie en 90 secondes.**

*Exemple d'un service typique en périphérie d'une plage publique*

## CONCLUSION

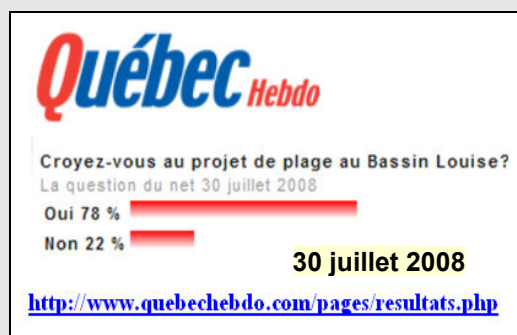
### Une vitrine internationale de savoir-faire urbain

Le projet de parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise est un projet innovateur, qui fait consensus dans la population, aux retombées économiques et sociales considérables – y compris dans le domaine de la santé publique – et très populaire auprès des jeunes.

L'occasion est donnée à Québec de montrer qu'elle sait oser et se réinventer en rétablissant un lieu d'osmose entre la Ville, le Port et le Fleuve. En plus d'être un équipement d'envergure internationale, le parc-plage Jacques-Amyot serait non seulement intégré dans le quotidien des résidents de la Ville, mais également un témoignage du retour du Saint-Laurent parmi les fleuves les plus sains de la planète !

### Un projet qui jouit d'un appui populaire

Aucun projet actuellement considéré dans le Plan vert bleu blanc ne jouit autant de la faveur populaire que celui du parc-plage au bassin Louise. La presse s'est toujours montrée favorable au projet (voir annexe II). Deux sondages maison fait par *Québec Hebdo* sont éloquentes à cet égard.



De plus, ce projet jouit de l'appui des élu(e)s directement concerné(e)s aux trois niveaux de gouvernement au pays (municipal, provincial et fédéral). Tous les comités de citoyens ainsi que les associations civiques déjà approchées appuient le concept avec enthousiasme : aucun n'a exprimé de réserves. Les six Conseils de quartier de l'arrondissement de la Cité ainsi que ceux du Vieux-Limoilou et de Maizerets appuient unanimement le projet. (Voir annexe III).

### **Un projet qui comble les visées du Plan vert bleu blanc**

La définition des orientations du Plan vert bleu blanc repose sur deux visées : *« La première concerne la mise en place d'équipements et de services à la population. Il s'agit d'encourager les déplacements actifs et les activités de plein air non structurées et de favoriser l'initiation au plein air au moyen de programmations destinées à tous les citoyens et tenues dans les parcs et espaces publics. »*

La liste des activités de plein air non structurées et d'initiation au plein air qu'offrirait été comme hiver le parc-plage Jacques-Amyot est impressionnante : baignade, plongée sous-marine, natation, ski de fond, patin, hockey sur glace, trottinettes des neiges, canots à glace, kayaks, esquifs divers, pêche sur la glace, etc.

Il est encore plus impressionnant de constater que tout cela serait accessible...en plein cœur de la Ville!

*« La deuxième visée [du Plan vert] se rapporte à la promotion de Québec et de son mode de vie conjuguant urbanité et plein air. Elle mise sur les activités et les manifestations de performance sportive en plein air pour dynamiser l'image de la ville et ainsi augmenter son attractivité auprès des jeunes et des visiteurs, notamment. »*

La mise en place d'un plan d'eau public en été, d'un vaste espace de glace et de neige en hiver, ouvert à une multitude d'activités sportives et sociales, à un jet de pierre de la Vieille Ville constituerait un excellent facteur dynamisant pour Québec, un élément sans pareil de promotion de son mode de vie axé sur le plein air et la culture. Attrait majeur pour les jeunes, les familles, tous ceux tentés de revenir vivre au centre-ville, les visiteurs des autres régions du Québec et les touristes étrangers.



**Figure 14 : vue de la future plage.**

## Perdrait-on quelque chose si le projet se réalisait?

La réalisation de certains projets, aussi attrayants soient-ils, nécessite parfois la destruction de bâtiments de grande valeur, la perte d'espaces verts ou des investissements d'une telle envergure qu'il faut y penser à deux fois avant de décider d'aller de l'avant. Le projet de parc-plage ne souffre d'aucun de ces inconvénients.

Depuis longtemps, le bassin Louise a cessé de remplir les fonctions portuaires pour lesquelles il avait été inauguré en 1890. Illustration éloquente de son inutilité proprement portuaire, l'Administration du port avait entrepris de le faire disparaître au milieu des années 70. *S'il n'en avait tenu qu'au Port, il n'y aurait plus de bassin depuis longtemps!*

**Depuis maintenant 25 ans, ce sont des activités non portuaires que le Port gère à cet endroit, soit une marina et des stationnements.** Tel que nous l'avons démontré, la reconversion du bassin en parc-plage ne toucherait que la moitié de la surface de l'actuel plan d'eau. L'autre moitié continuerait à recevoir tous les yachts actuellement répartis sur la totalité du bassin. Plutôt que de constituer une perte pour la marina, l'aménagement du parc-plage, auquel les plaisanciers auraient évidemment accès, serait un gain pour tout le monde. Les activités de la marina ne disparaîtraient donc pas. Elles ne seraient que concentrées, comme le prévoyait d'ailleurs en 1981 le projet initial de revitalisation du bassin élaboré par le gouvernement fédéral et entériné par la Ville.



**Figure 15 :** Le 23 mars 1981, lors d'une conférence de presse tenue au Château Frontenac, le gouvernement du Canada présente un plan d'aménagement qui divise le bassin Louise en deux plans d'eau, l'un public, l'autre privé (marina). Trois ministres fédéraux, Pierre Bussi eres, Paul Cosgrove et Gilles Lamontagne, promettent alors d'am enager   la t ete du bassin Louise un plan d'eau ouvert et accessible   toute la population.

## PLAN D'URBANISME DE LA VILLE (1982)



**Figure 16 : En 1982, tout comme le gouvernement fédéral, le propre Service d'urbanisme de la Ville de Québec inscrivit un plan d'eau ouvert à la population au bassin Louise. Nul ne sait quand et pour quelle raison ce projet d'intérêt public fut abandonné par les autorités de l'époque.**

Pas de perte d'espaces verts non plus. Au contraire, les travaux devront permettre de densifier le couvert végétal qui en a bien besoin à cet endroit, question d'aménager des zones ombragées pour les usagers. La superficie du plan d'eau reste la même. Cependant, plutôt que de ne servir que de stationnement liquide pour quelques-uns, il devient le terrain de jeu de tous.

En hiver, il n'y a actuellement aucune activité au bassin. Le grand néant blanc. Le projet proposé redonnerait vie à tout ce secteur durant la période hivernale.

La seule perte nette d'activités qu'entraînerait la réalisation de ce projet serait donc...le stationnement pour véhicules récréatifs géré par le Port. Une activité certes non portuaire!

## **La Ville de Québec doit prendre position**

Nous ne sommes plus en 1885. Le bassin Louise ne répond plus à aucune fonction portuaire. Bien qu'administré par le Port, il n'a actuellement qu'une fonction récréative. Qu'on le veuille ou non, le bassin est maintenant localisé au cœur non seulement de la Ville mais également au centre du réseau vert, bleu et blanc de Québec. Les activités portuaires sont ailleurs. Voilà la réalité des villes au 21<sup>e</sup> siècle.

Le bassin constitue le cœur géographique du réseau cyclable. Il jouxte le parc linéaire de la Saint-Charles, rivière où la disparition des fonctions commerciales et industrielles au début des années '60 a fini par induire sa reconversion en un vaste milieu récréatif ouvert à tous. Le bassin doit suivre la même voie. Le bassin constitue le meilleur endroit où la baignade familiale dans les eaux du fleuve est actuellement envisageable. Son pourtour est densément peuplé. Il est accessible à pied, en vélo en transport en commun. Il se trouve à deux pas du Vieux Port, du Vieux Québec, de la Colline parlementaire. Les millions de touristes qui fréquentent Québec finissent fatalement par le côtoyer.

### **L'élaboration du Plan vert bleu blanc ne peut passer à côté de ces réalités sans perdre de sa crédibilité.**

Le seul argument qui voudrait que le gestionnaire actuel des lieux ne souhaite pas un tel développement ne tient pas. Le bassin n'appartient pas au Port de Québec : il appartient au gouvernement fédéral qui en a actuellement confié la gestion au Port. Le Port y gère, loin de son mandat naturel, une activité récréative. Le Port doit répondre de la gestion de cet équipement au gouvernement fédéral et, derrière lui, à la population.

Il est arrivé, dans le passé, que les souhaits de la population ou du gouvernement fédéral n'aillent pas dans le même sens que ceux du Port. Celui-ci a dû obtempérer à la volonté clairement exprimée (ex.: le Port souhaitait la disparition de l'Agora pour 2008, celle-ci a plutôt été revitalisée). Il est arrivé qu'après s'être longtemps opposé à un projet souhaité par la population et la Ville, le Port s'y soit finalement rallié et l'ait fait sien (ex : l'aménagement de la plage de la baie de Beauport). Rien n'est éternellement figé.

Au cours des derniers mois, beaucoup de choses ont changé au bassin Louise. Les projections du *Moulin à Images* font découvrir le bassin à des centaines de milliers de personnes. La démonstration que tous ces gens peuvent se rendre à cet endroit sans voiture a été faite. Au cours de 2009, les six Conseils de quartier centraux, ceux du Vieux-Limoilou et de Maizeret ont adopté des résolutions approuvant le projet de parc-plage élaboré par la Société des Gens de Baignade. En mars, la Ville a elle-même modifié le zonage de la tête du bassin : l'espace est désormais devenu non constructible.

Lors de la présentation du Plan vert bleu blanc, la Ville a dévoilé qu'elle envisageait la mise en place d'une piscine flottante dans le bassin. Or, lorsqu'il s'est penché en 2004 sur les problèmes de la base de plein air de Sainte-Foy, le comité formé de fonctionnaires de la Ville et de consultants externes a recommandé d'agrandir la plage du petit lac Laberge, reconnaissant implicitement l'immense popularité d'un tel équipement, fut-il situé loin de tout, en territoire suburbain, au cœur d'un spaghetti

d'autoroutes. Sachant cela, croire qu'en plein coeur de la ville, une piscine flottant sur les eaux du bassin Louise au milieu de yachts saura répondre aux attentes de la population nous semble... fantaisiste.

S'agit-il là du geste d'éclat qui confèrera à Québec « *une signature originale en matière de tourisme urbain durable et participera au positionnement fort de la région en tourisme de nature et d'aventure* »? Permettez-nous d'en douter.

Quoi qu'il en soit, tout ceci n'en constitue pas moins un autre signe indiquant que le vrai concept, celui d'un parc-plage en pleine ville, progresse dans les esprits.

### **L'objectif ultime du Plan vert bleu blanc**

Enfin, il existe un autre objectif du plan vert bleu blanc. Il s'agit ici de « *Concertation et partenariat : assurer, entre autres, le maillage entre le réseau vert, bleu, blanc municipal et les réseaux récréatifs régionaux et nationaux.* »

À l'instar du Parc des champs de bataille, il s'avèrerait probablement dans l'intérêt public que le futur parc-plage ne relève pas du niveau municipal. L'usage populaire de ce plan d'eau répond bien sûr à des intérêts locaux et régionaux, mais également nationaux. En effet, le Québec et le Canada ont tous deux intérêt à ce que la ville de Champlain accède à une place de choix parmi les destinations touristiques reconnues mondialement. *C'est pourquoi ce concept n'implique à priori aucun engagement de dépenses publiques ni d'investissements au niveau municipal.*

Le projet de parc-plage Jacques-Amyot s'inscrit donc dans la dynamique de l'objectif précité du Plan vert bleu blanc, soit un maillage à établir entre terrains et réseaux régionaux et nationaux; entre le municipal, le provincial et le fédéral. Il s'agit d'un projet de concertation et de partenariat qui demande la collaboration de tous. Il chemine déjà au niveau de la population et de nombreux élu(e)s. Ce projet ne pourra être éternellement empêché par un seul.

Le Plan vert bleu blanc se doit de l'intégrer.

Par la suite, ce ne sera qu'une question de temps.



**La mascotte Loulou semble fragile, mais elle est porteuse d'un concept puissant : retrouver les usages populaires du fleuve en pleine ville.**

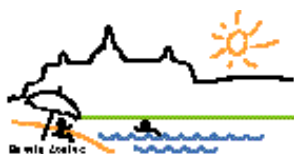
# Première analyse comparative de plages fluviales à Québec



par

La Société des Gens de Baignade

Le 11 juin 2009



# Première analyse comparative de plages fluviales à Québec

## « Il serait insensé... »

Novembre 2000

« Les intentions énoncées par la Commission de la capitale nationale soulèvent certaines questions. Il est primordial que la requalification du boulevard Champlain soit étudiée dans un contexte plus global, celui du littoral de la région de Québec, rive sud et rive nord comprises. Il serait insensé de consentir des efforts importants pour améliorer un tronçon du littoral alors que la vocation d'autres secteurs est encore incertaine. »

*« Une vision globale, des choix pour l'avenir ». Division de l'aménagement du territoire, Centre de développement économique et urbain. Ville de Québec. Novembre 2000.*

## «...faire l'objet d'analyses comparatives... »

Février 2001

« Le choix et la localisation des nouvelles installations et infrastructures devraient au préalable faire l'objet d'analyses comparatives des acquis, des potentiels et des contraintes relevés dans les divers milieux qui composent l'ensemble du littoral de la capitale. »

*« La promenade Samuel de Champlain : les Québécois veulent renouer avec leur fleuve ». Rapport du Bureau de consultation que la Commission de la capitale nationale avait chargé d'entendre les citoyens et groupes intéressés par son projet de « Redonner le fleuve aux Québécois ». Février 2001.*

# RÉSUMÉ

## Première analyse comparative de plages fluviales à Québec : le Parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise l'emporte haut la main.

La Ville de Québec a présenté un Projet de *Plan vert bleu blanc* destiné à orienter ses décisions en vue de doter la Capitale d'un réseau d'espaces naturels, récréatifs et patrimoniaux reliés par des voies cyclables et pédestres, le « *réseau vert bleu blanc* ». Le volet **bleu** du Plan entend développer les activités de plein air aquatiques telles le canot, le kayak, la pêche...et la baignade.

Mais tout d'abord, où en sommes-nous à l'heure actuelle ? L'été arrive et avec lui la canicule. Où peut-on aller se rafraîchir? Traversée par quatre rivières et ouverte sur le fleuve Saint-Laurent sur plus de 15 kilomètres, Québec, ville d'eau, devrait offrir plusieurs accès publics à l'or bleu. Cependant il n'en est rien. Nos plages ne sont encore que des plages « sèches », où l'eau reste en tout temps interdite d'accès.

À l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de la Ville, plus de 100 millions de dollars ont été investis sur le front de mer de Québec...et l'eau elle-même est toujours aussi distante qu'avant. Le seul plan d'eau accessible à la population demeure encore et toujours le petit lac Laberge à la Base de plein air de Sainte-Foy, un lac artificiel situé dans une ancienne carrière, perdu à l'angle de deux autoroutes, inaccessible à pied ou en vélo et ignoré par le transport en commun. Néanmoins, 94 000 usagers ont fini par trouver le moyen de s'y rendre l'an dernier.

Nous présentons aujourd'hui les résultats de la toute première approche comparative de plages fluviales existantes ou sous considération à Québec. Nous avons procédé à la comparaison des forces et faiblesses de chaque site, de la baie de Beauport jusqu'à la plage Jacques-Cartier, incluant le site du bassin Louise. Cette analyse des plages a été effectuée à la lumière des propres énoncés du *Plan vert bleu blanc*, soit les caractéristiques physiques et naturelles de la ville ainsi que les volets récréation, santé publique, qualité de vie et tourisme durable. Plus important encore, la Ville est consciente que « *pour remplir sa mission sociale, le réseau vert, bleu, blanc doit être à la portée de la population* ». Selon elle, « *dans une optique de développement durable, il est du reste crucial que les sites soient accessibles par d'autres voies que l'automobile. À cet effet, leur accessibilité en vélo et en transport en commun est au cœur des préoccupations de la Ville* ».

Les résultats de cette première évaluation comparative des accès publics au fleuve sont éloquentes. S'il est question d'usages réels de l'eau par le maximum de gens, le projet qui répond le mieux aux critères définis par le Plan vert bleu blanc de la Ville est sans conteste celui d'un vaste parc-plage dans un bassin Louise réaménagé, que nul ne doit confondre avec une piscine.

Par ailleurs, ce projet n'est pas d'envergure *municipale* mais *nationale*.

## INTRODUCTION

La Ville de Québec a présenté dernièrement un Projet de *Plan vert bleu blanc* destiné à orienter ses décisions en vue de doter la capitale d'un réseau d'espaces naturels, récréatifs et patrimoniaux reliés par des voies cyclables et pédestres, le « réseau vert bleu blanc ». Le volet **Bleu** du Plan entend développer les activités de plein air aquatiques comme le canot, le kayak, la pêche...et la baignade.

À l'heure actuelle, seule la plage de la base de plein-air de Sainte-Foy permet de se baigner dans le petit lac Laberge, un lac artificiel. En 2004, un comité formé de fonctionnaires de la Ville et de consultants externes a constaté qu'« *en raison de la désuétude des équipements et de l'ampleur des espaces ouverts non aménagés à l'accueil, l'ambiance qui se dégage de la base de plein air est peu attrayant. L'accès pour les piétons et les cyclistes est ardu et le Réseau de transport de la Capitale ne se rend pas dans ce secteur* ». En dépit de tous ces obstacles, 94 000 personnes fréquenteraient chaque année la base de plein air de Sainte-Foy !<sup>1</sup>

Nous sommes donc encore loin du constat du Plan, qui remarque que « *pour remplir sa mission sociale, le réseau vert, bleu, blanc doit être à la portée de la population* ». Pas certain non plus que nous tenons là « *notre signature originale en matière de tourisme urbain durable* ».

### **Première analyse comparative de plages fluviales**

La Société des Gens de Baignade a donc effectué une analyse comparative de plusieurs sites de baignade fluviale autour de Québec. Les résultats pourront orienter les décisions d'investissement public afin que leurs retombées sociales et économiques s'avèrent les plus importantes possibles. Elle a également comparé ces sites avec celui du Parc Jean-Drapeau à Montréal, exemple d'un aménagement grand public réussi.

Ces résultats représentent la toute première approche comparative des plages actuelles ou sous considération à Québec. Nous avons procédé à la comparaison des forces et faiblesses de chaque site, de la baie de Beauport jusqu'à la plage Jacques-Cartier, incluant le site du bassin Louise. Cette analyse des plages a été effectuée à la lumière des propres énoncés du *Plan vert bleu blanc*, soit les caractéristiques physiques et naturelles de la ville ainsi que les volets récréation, santé publique, qualité de vie et tourisme durable.

Plus important encore, la Ville est elle-même consciente que « *pour remplir sa mission sociale, le réseau vert, bleu, blanc doit être à la portée de la population* ». Selon elle, « *dans une optique de développement durable, il est du reste crucial que les sites soient accessibles par d'autres voies que l'automobile. À cet effet, leur accessibilité en vélo et en transport en commun est au cœur des préoccupations de la Ville* ».

---

<sup>1</sup> Francis Vachon, Le Soleil, 29 septembre 2004.

Les résultats de cette première évaluation comparative des accès publics au fleuve sont éloquentes. S'il est question d'usages réels de l'eau par le maximum de gens, le projet qui répond le mieux aux critères définis par le *Plan vert bleu blanc* est sans conteste celui d'un vaste parc-plage dans un bassin Louise réaménagé.

## Québec et ses plages fluviales

Le front de mer de Québec, de la baie de Beauport à la marina de Cap-Rouge, couvre environ une quinzaine de kilomètres. Deux plages y ont été aménagées à ce jour, celle de la baie de Beauport à l'extrême est et la plage Jacques-Cartier à l'extrême ouest. La plage de l'Anse-au-Foulon, située entre les deux, fort utilisée jusqu'aux années '60, est tombée ensuite en désuétude, la baignade y étant devenue interdite.

Le Plan vert bleu blanc dresse le constat territorial suivant de ces sites: « *Les lieux de baignade en bordure du fleuve ont disparu graduellement du territoire de Québec au cours des 35 dernières années en raison d'opérations de remplissage liées au développement du réseau routier et de l'expansion des activités industrielles et portuaires. (...) Les grandes variations dans la qualité bactériologique de l'eau du fleuve interdisent toujours l'exploitation de plages de baignade* ».

### 1. Parc de la plage Jacques-Cartier

Le Parc de la plage Jacques-Cartier est situé dans l'arrondissement de Sainte-Foy, à l'ouest de la gare ferroviaire, à la limite de Cap-Rouge. Il est formé de plusieurs anses d'une longueur totale d'un peu plus de trois kilomètres. La plage elle-même mesure approximativement 1,7 kilomètre de long et sa largeur varie de quelques mètres à environ une centaine de mètres, selon des marées.

Le parc forme un long sous-bois entre la falaise et le fleuve, des sentiers permettant de se promener facilement. Il est agrémenté de tables de pique-nique et de bancs permettant de jouir de la beauté et de la faune des lieux. Côté fleuve, les marées couvrent et découvrent les rochers et pierrailles sur fonds plus ou moins sablonneux ou vaseux.

Il est possible de se rendre à la plage par deux voies d'accès, l'une par un sentier à partir du parc nautique de Cap-Rouge et l'autre par une route à partir du chemin Sainte-Foy et se poursuivant sous le cap. La plage est située à environ **quatre kilomètres** de l'ancienne mairie de Sainte-Foy. On trouve quelques centaines de résidents dans un rayon de 1 kilomètre.

Même s'il est prévu qu'une piste cyclable entre Beauport et Saint-Augustin y conduise, il reste interdit de circuler en vélo sur le site. Les jeux de balle et toutes activités balnéaires sont interdites. Au moins un organisme du milieu est opposé fortement à la baignade à cet endroit, désirant lui conserver sa vocation de site pédestre propice à la relaxation et à la tranquillité.<sup>2</sup> Quoique la qualité de l'eau du fleuve s'améliore d'année en année, celle-ci demeure variable selon les précipitations. Par ailleurs, le Plan vert

---

<sup>2</sup> Les *Amis de la Plage Jacques Cartier* font circuler depuis quelques années une pétition pour restreindre la baignade à cet endroit, arguant que le site est peu sécuritaire à cause des marées et des courants.

bleu blanc mentionne à peine que la baignade pourrait y être éventuellement possible. Il s'agit surtout d'un site « *favorisant un contact privilégié avec le littoral* ».



**Figure 1: Parc de la plage Jacques-Cartier**

Bien que l'endroit soit retiré et pourrait servir à la tenue d'événements culturels divers, les usagers ne désirent pas troubler la quiétude du site et ont maintes fois souligné qu'ils ne voulaient que des aménagements minimaux à cet endroit.

## 2. Baie de Beauport

La Baie de Beauport est le seul site récréo-touristique public situé à l'est de la ville. On peut y pratiquer plusieurs activités valorisant le contact avec le fleuve. L'endroit, qui forme une péninsule ouverte sur le fleuve, est sujet à des vents fréquents et soutenus. S'il est idéal pour des activités nautiques sportives comme la planche à voile et autres activités de plein air, il est un peu moins adapté à la baignade de type familial. La plage elle-même fait quelques 900 mètres de long par 30 mètres de large.

Comme à Sainte-Foy, la qualité de l'eau du fleuve varie selon les précipitations. La Ville invoque d'ailleurs la contamination bactérienne pour y interdire la baignade en tout temps, même pour les planchistes et les *kitesurfers* ! Pourtant, des tests effectués ces dernières années ont démontré que l'eau du fleuve à cet endroit est de qualité baignable à environ 60 pour cent du temps. À noter que les marées et les courants peuvent aussi affecter la baignade.

Selon le Plan vert bleu blanc: « *Si la baie de Beauport abrite la seule plage fluviale de Québec, la baignade y demeure interdite vu cette qualité instable de l'eau. Toutefois, les plans d'assainissement permettent de croire que cette activité pourrait un jour être autorisée.* » On note par ailleurs que « *l'accessibilité à ce site doit cependant être améliorée, car son stationnement est payant et la signalisation routière, déficiente.* »

« La baie de Beauport est un lieu reconnu pour la pratique d'activités nautiques sur le fleuve, notamment la voile, la planche à voile, le kayak de mer et le kitesurfing. Son réaménagement constitue le legs principal du gouvernement fédéral à l'occasion du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec. On peut y suivre des cours d'initiation et de perfectionnement touchant deux disciplines : le kitesurfing et la planche à voile. Il est aussi possible de s'initier au kayak de mer et de s'inscrire à des excursions qui ont lieu au coucher du soleil. Le site, propriété du Port de Québec, est actuellement géré par le secteur privé. »

Des investissements massifs dans des bassins de rétention qui empêcheraient les eaux de pluie de se déverser dans la baie pourraient éventuellement rendre la plage de l'endroit baignable pratiquement en tout temps. Seulement quelques débordements de coliformes suite à d'importantes précipitations seraient alors à prévoir. Ces investissements restent toutefois à venir.

La plage de Beauport est par ailleurs menacée par de futures activités industrialo-portuaires envisagées par le Port de Québec, lesquelles seraient susceptibles d'altérer radicalement le milieu actuel (voir [www.akvq.ca](http://www.akvq.ca)). L'Administration portuaire est résolue à y construire deux grands quais de transbordement de vracs dont nul ne peut prédire s'ils provoqueront ou non un envasement de la plage actuelle.



**Figure 2 :**  
**Baie de**  
**Beauport**

Le Gouvernement fédéral a investi 19,2 millions en bâtiments et aménagements pour rendre le site plus attrayant et fonctionnel. L'endroit est idéal pour la tenue d'événements culturels. D'ailleurs, durant le 400<sup>e</sup>, plusieurs soirées mémorables dont le spectacle du *Chemin qui marche* ont démontré sa capacité à accueillir des foules.

Proche de l'Arrondissement de Limoilou, la plage se trouve à quelque **quatre kilomètres** du centre-ville. Il n'y a pas de résidences dans un rayon de 1,5 kilomètre. Un problème de ce site reste son accessibilité. On s'y rend par les pistes cyclables du

Littoral et de la rivière Saint-Charles. L'endroit est surtout accessible en voiture ou par transport public lors d'évènements par une route qui franchit le domaine portuaire. Le stationnement est payant pour les voitures et l'accès à la plage est gratuit.

### 3. Anse-au-Foulon

La plage de l'Anse-au-Foulon fût dans ses belles années le rendez-vous balnéaire par excellence des villes de Québec et de Sillery. À cette époque, l'embouchure de la rivière Saint-Charles était portuaire, dangereuse et peu accessible aux citoyens. Le littoral nord du fleuve comportait plusieurs anses et petites criques propices à la baignade. Les gens se rendaient au Foulon principalement à pied, en empruntant parfois le tunnel ferroviaire ou utilisaient divers systèmes de transport dont le ramassage par camions avec plateforme.

Complètement enclavée par le boulevard Champlain, l'ancienne plage de l'Anse-au-Foulon est située au milieu de nulle part. Le Plan Vert bleu blanc la décrit comme suit : *« La plage de l'anse au Foulon n'est pas accessible actuellement. Son réaménagement a cependant été envisagé dans le contexte de l'inauguration de la promenade Samuel-de-Champlain et fait partie des projets qui pourraient être réalisés dans une deuxième phase d'aménagement. »*



**Figure 3 :**

**Plage de  
l'Anse-au-  
Foulon**

Il est à noter que ce n'est que suite à des dépôts de dragage et à des épandages de sable transporté sur place que s'y est maintenue une plage à cet endroit jusque dans les années 50. Depuis, la plus grande partie du sable s'en est allée ailleurs sous l'influence des marées, des vagues et des courants. Il est loin d'être assuré que, compte tenu des obligations environnementales actuelles, il soit possible aujourd'hui de recréer et maintenir artificiellement la plage des années 50.

Une plage à l'Anse-au-Foulon est néanmoins toujours envisagée par la Ville dans le Plan vert bleu blanc sur une partie du site de l'ancienne plage, jouxtant la marina de Sillery. On note cependant : « *Des bassins de rétention doivent d'abord être construits afin d'assurer la salubrité de l'eau. Une somme d'au-delà de 25 millions [de la Ville] est prévue pour ces travaux.* »<sup>3</sup>

Cependant, le coût total estimé pour les bassins de rétention au Foulon s'élève à **56 millions**,<sup>4</sup> auxquels s'ajouteront au minimum 10 à 15 millions pour aménager une plage proprement dite. Ces bassins de rétention d'eaux usées n'auront par ailleurs aucun effet sur la qualité de l'eau qui arrive de l'amont. Or, le fleuve charrie *en moyenne* 100 coliformes fécaux par 100 millilitres à la hauteur de Cap-Rouge. Ceci laisse prévoir un « bruit de fond » en coliformes fécaux assez analogue en face de Sillery. D'éventuels bassins de rétention n'y changeront rien.

Qui plus est, les responsables de la Ville et de la Commission de la capitale nationale reconnaissent eux-mêmes que le fleuve à cet endroit est loin d'être propice à la baignade à cause des courants, des vagues et des marées. « *M. Nolin croit qu'il faudra toutefois régler la question de la sécurité avant de recréer la plage* ». Selon Denis Angers de la CCNQ : « *L'idée, c'est...que les gens puissent marcher les pieds dans l'eau et dans le sable, et c'est une belle opportunité.* » (JdQ, 21 janvier 2009)

Approximativement 1 000 personnes résident dans un rayon de 1 kilomètre autour du site. Aujourd'hui, elle serait accessible par le boulevard Champlain et par piste cyclable et pédestre. Elle se trouverait à une distance de **cinq kilomètres** du centre-ville de Québec. Avec une longueur possible d'environ un kilomètre en forme d'arc de cercle, elle pourrait faire revivre certains des bons moments d'antan.

Pour ce qui est des activités aquatiques, l'étroitesse du fleuve ainsi que la présence de navires et d'embarcations rend ce site bien moins avantageux que celui de Beauport. Par ailleurs, comme déjà mentionné, une plage fluviale doit composer avec la force des courants, en particulier à la marée descendante, l'amplitude des marées, le comportement parfois aléatoire des sédiments et, à l'occasion, la qualité bactériologique de l'eau suite à de fortes pluies, notamment dans le cas de celle provenant de l'amont. Le lieu ne se prêterait qu'à un usage estival.

En ce qui concerne la *Promenade Samuel-de-Champlain*, il s'agit, comme son nom l'indique, d'une *promenade*. Le remblai des rives du fleuve lors de la construction du boulevard Champlain a éliminé maintes plages. Par ailleurs, même s'il est maintenant possible de s'y promener et de contempler le fleuve, les usages promis ne sont pas au rendez-vous.

---

<sup>3</sup> Karine Gagnon, L'Anse-au-Foulon reverra sa plage. Le Journal de Québec, 21 janvier 2009.

<sup>4</sup> Pierre-André Normandin, Le Soleil (Québec), 18 mars 2009.

#### 4. Parc-plage au bassin Louise

Le Parc-plage Jacques-Amyot serait situé au cœur de la ville, au bassin Louise. Plusieurs milliers de personnes résident dans un rayon de 1 kilomètre du site, sans compter les dizaines de milliers de touristes et de travailleurs présents quotidiennement dans le secteur. Des *millions* de visiteurs et touristes fréquentent annuellement le Vieux-Québec à proximité immédiate du bassin Louise. Des quatre sites considérés, ces chiffres démontrent que le bassin Louise se trouve le plus près d'une véritable masse d'utilisateurs potentiels. C'est également celui dont l'accès à pied, en vélo et par transport en commun est de loin le plus aisé.

Le Plan vert bleu blanc reconnaît bien la valeur exceptionnelle et la proximité du bassin Louise pour la baignade, sans toutefois suggérer d'y aménager une plage. Il est plutôt mentionné qu'« *afin de mettre en valeur un plan d'eau et d'offrir à la population un lieu de baignade exceptionnel (!), quelques villes ont aménagé des piscines flottantes, un projet déjà proposé pour le bassin Louise.* »

L'endroit serait relativement protégé du vent et ne serait pas sujet aux marées. L'aménagement proposé permettrait immédiatement la baignade. En été, le parc-plage servirait surtout aux plaisirs de l'eau dans un milieu propice aux activités familiales et de repos. Par ailleurs, le site ne conviendrait pas aux types d'activités que l'on retrouve à la baie de Beauport, par exemple la planche à voile ou le *kite-surf*. Enfin, comme l'ont prouvé les événements du 400<sup>e</sup>, ce site éminemment urbain peut convenir à la tenue de nombreuses activités culturelles et sociales.

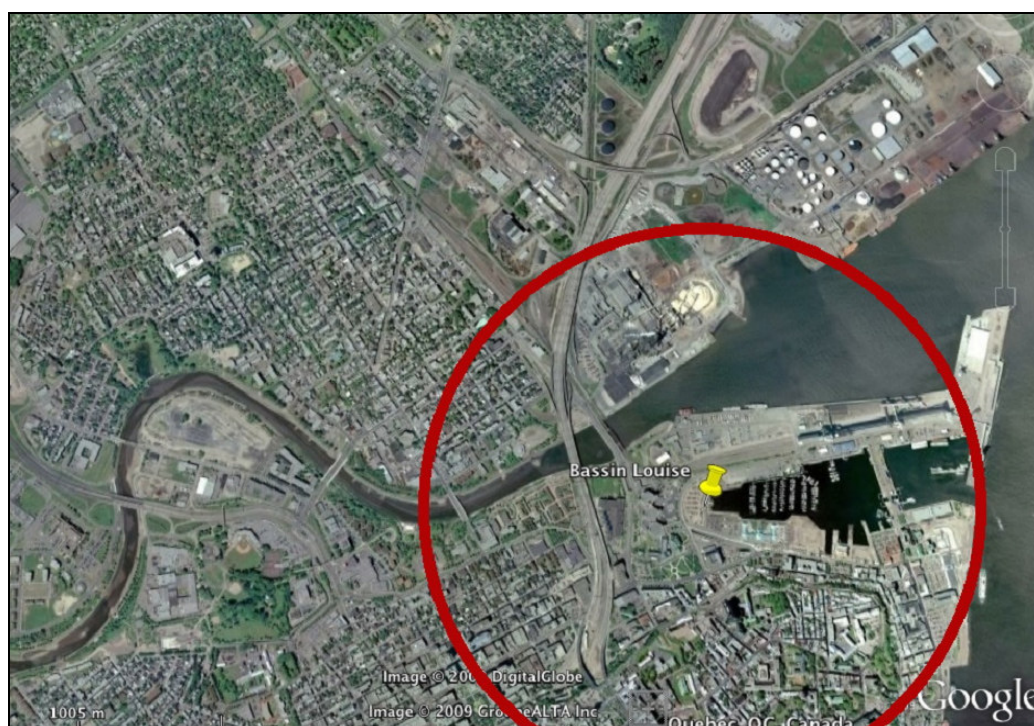


Figure 4 : Parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise

Le concept de base de l'aménagement proposé consiste à scinder le bassin de la marina actuelle en aménageant à la tête du bassin un parc-plage accessible aux citoyens et aux touristes tout en retenant la fonction de la marina. Le tout maintient soigneusement la fonction de zone-tampon de cet endroit situé entre le portuaire et l'urbain.



**Figure 5 : Vue du parc-plage proposé**

Le bassin pour la baignade serait ni plus ni moins qu'une très grande piscine d'une surface d'environ 25 000 mètres carrés, soit la surface de 20 piscines olympiques. L'élévation du niveau de l'eau dans le bassin de tête contribuerait à maintenir une eau de qualité, renouvelée à partir du fleuve et filtrée selon les règles de l'art. Quant aux aspects sécuritaires, une plage en pente douce présente moins de dangers que les quais actuels qui n'inquiètent pourtant personne.



**Figure 6 : Aspect général de la plage au bassin Louise**

La plage ainsi créée aurait une longueur linéaire de 500 mètres en forme de « U », ainsi que des marches d'environ 200 mètres de long sur sa partie ouest. Le tout serait fermé par un isthme qui séparerait la marina du bassin nautique. Comme la plage du Parc Jean-Drapeau, celle-ci serait large de 10 à 15 mètres et serait bordée par un parc qui permettrait de se reposer sur l'herbe et sous le couvert d'arbres.

La Société des Gens de Baignade prévoit que les travaux de réaménagement du bassin, de recouvrement de géotextile, de l'ajout du système de filtrage et de réaménagement paysager du parc lui-même coûterait environ \$25 millions. Cette estimation peut varier selon les coûts éventuels de décontamination du site. Elle s'appuie sur les coûts de l'aménagement du Parc Jean-Drapeau, soit quelque \$8 millions en 1990.

### **Plage du Parc Jean Drapeau**

La plage du parc Jean-Drapeau est devenue une véritable oasis de fraîcheur, à trois kilomètres du centre-ville de Montréal, sur l'Île Notre-Dame, au milieu du fleuve Saint-Laurent. On y accède par métro, en auto ou en vélo via le pont Jacques-Cartier.

La plage peut accueillir environ 5 000 à 6 000 personnes à la fois. On y vient seul ou en famille pour le plaisir de nager en eau libre, pour flâner au soleil ou pour pratiquer des activités comme le volleyball de plage. Pour des événements spéciaux, on peut même louer une « zone d'événements » comprenant un chapiteau et une terrasse! Il est d'ailleurs possible de louer des embarcations pour le canotage ou la voile sur la partie non baignable du bassin.



L'eau s'y maintient, en tout temps, de qualité « A ». Celle-ci provient du fleuve et est filtrée par les marais tourbières entourant le bassin. Les frais d'opération sont couverts en grande partie par la location du site pour la tenue d'événements, la location d'équipements nautiques et balnéaires, les franchises pour la restauration et la location d'espaces de stationnement.

Le succès extraordinaire de cette plage, située à environ trois kilomètres du centre ville, sur l'île Notre-Dame, fait le bonheur de dizaines de milliers de citoyens. La plage de la métropole peut accueillir quelques 6 000 personnes à la fois.

Ceci n'est pas un rêve : le soleil, le sable chaud et la baignade à deux pas d'une sortie de métro. Parfois, la plage affiche complet deux heures après son ouverture le matin. Le projet s'est pratiquement autofinancé dès la deuxième année de fonctionnement. Les citoyens de la métropole ont d'emblée adopté la *plage du maire Doré* comme si elle avait toujours été là. Pour des milliers de Montréalais, c'est la campagne, l'eau de qualité et un coin de verdure. C'est une plage populaire dans le vrai sens du mot : *elle est faite pour le peuple*.

La ressemblance avec une éventuelle plage au bassin Louise est frappante. Même dimension de plage – 570 mètres pour celle de Montréal, 500 mètres pour celle de Québec sans les marches –, même surface d'eau baignable – 20 000 m<sup>2</sup> et 23 000 m<sup>2</sup> respectivement – filtrage naturel de l'eau du fleuve similaire. Cette première n'aura coûté que \$8 millions aux citoyens de Montréal en 1990.

À Québec, le réaménagement du bassin Louise constitue le seul projet d'accès aux eaux du fleuve facilement accessible pour la population – à pied, en vélo ou par le transport en commun – réalisable à court terme. L'eau y est déjà de très bonne qualité. Son niveau n'étant en aucune façon dépendant du jeu des marées, on pourrait l'utiliser en tous temps. De plus, sa localisation idéale au centre-ville lui procurerait un potentiel de développement économique et social sans commune mesure avec quelque autre site fluvial que ce soit.

L'été, des dizaines de milliers de cyclistes roulent à quelques mètres du rivage. Autour de la plage en été et de la patinoire en hiver se développerait une véritable petite industrie de services, comme cela se fait ailleurs autour de tels équipements. Le Marché du Vieux Port ainsi que les restaurants de tout le secteur bénéficieraient, été comme hiver, d'un achalandage inespéré.

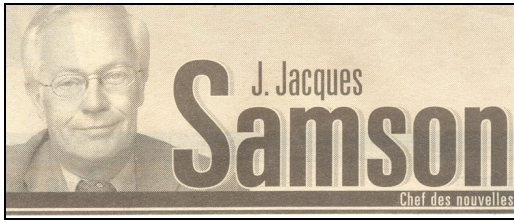
Compte tenu des éléments précédents, nous sommes d'avis que la transformation d'une partie du bassin Louise en parc-plage serait le projet vert bleu blanc offrant les meilleures chances de rentabilité. L'endroit est accessible en quelques minutes à pied à partir des quartiers centraux de Québec ou par le transport en commun. Des millions de touristes le fréquentent été comme hiver.

L'hyper-centralité du site constitue de loin le principal facteur de rentabilité économique, sociale et touristique d'un tel projet. Loin de s'exclure mutuellement, les plages fluviales de Québec forment un réseau complémentaire. La possibilité de faire du *kitesurf* ou de la planche à voile qu'offre la baie de Beauport n'existera jamais au bassin Louise, pas plus que l'urbanité du parc-plage du bassin Louise ne peut être recréée à la Baie de Beauport. C'est à partir du moment où les forces et les faiblesses de chaque site seront clairement comprises qu'il sera possible de les développer de façon optimale plutôt que de les opposer vainement.

**CELA DEVRAIT ÊTRE L'UN DES OBJECTIFS DU PLAN VERT BLEU BLANC.**

# Tableau comparatif

Plages de la région de Québec					<i>En comparaison</i>
Nom	Jacques-Cartier	Baie de Beauport	Anse au Foulon	Parc-plage Jacques Amyot	Plage du parc Jean-Drapeau
Endroit	Fleuve, rive nord, hors route, sous le cap	Fleuve, face au large, partage une zone industrielle du port	Fleuve, rive nord, près du boulevard, sous le cap	Bassin Louise, en retrait du fleuve, au centre-ville	Île Notre-Dame
Distance du centre-ville	4 km du centre-ville de Sainte-Foy via route ou piste cyclable	4 km via route ou piste cyclable	5 km via route ou piste cyclable, 3 km marche	0.5 km (marche-vélo-voiture-autobus)	3 km (voiture-méto)
Population Rayon 1 km	300 à 400	Aucun	Environ 1 000	Environ 5 000 + touristes et travailleurs	Aucun
Longueur plage (mètres)	1 700 mètres (Parc de 3 km au bord de l'eau)	900 mètres	1 000 mètres	500 mètres + 200 mètres (gradins)	570 mètres
Forme	Irrégulière en « M »	En pointe	En croissant évasé	En « U » fermé par un isthme en gradins	En « U » ouvert
Coût estimé pour aménagement	5 à 10 \$M selon besoins de sable	19 \$M (2007)	25 \$M pour bassins de rétention seulement. Coûts de la plage en sus. Besoin de recharge de sable	20 à 25 \$M	8 \$M (1990)
Avantages	Plage de type familiale	Plage sportive, présence de vents réguliers pour sports	Plage récréative, présence de vents persistants	Plage de type familiale, protégée du vent et contrôlée	Plage de type familiale, protégée du vent et contrôlée
	Grande surface de plage (à marée basse)	Grande surface de plage	Grande surface de plage (à marée basse)	Surface de plage modeste jouxtant un parc	Surface de plage modeste jouxtant un parc
	Sentiers pédestre	Grande surface d'eau pour activités sportives et récréatives	Grande surface d'eau	Activités aquatiques. Proximité Vieux-Québec. Patinoire en hiver	Activités aquatiques variées
	Aire de repos	Endroit retiré permettant tenue d'évènements	Endroit retiré permettant tenue d'évènements	Proximité d'une masse d'usagers	Endroit retiré permettant tenue d'évènements
Désavantages	Eau du fleuve de qualité variable selon les précipitations	Eau du fleuve de qualité variable selon les précipitations	Eau du fleuve de qualité variable selon les précipitations	Surface d'eau modeste compte tenu du nombre d'usagers prévus	Surface d'eau modeste compte tenu du nombre d'usagers
	Présence de courants	Présence de courants	Présence de courants	Superficie modeste compte tenu du nombre d'usagers prévus	Superficie modeste compte tenu du nombre d'usagers
	Présence de marées	Présence de marées	Présence de marées		



**Le 24 juillet 2007**

## Québec-Plage

J'imagine la mairesse Andrée Boucher et sa chef de l'Opposition, Ann Bourget, sous un palmier le long de la Saint-Charles, à la basse-ville, un verre de limonade à la main, devisant de l'impact du réchauffement de la planète sur le budget de déneigement, en même temps qu'elles font couler paresseusement un petit filet de sable entre leurs orteils.

### **Bienvenue à Québec-Plage**

Depuis 2002, les Parisiens ont su démocratiser l'été. Une majorité socialiste et écologiste dirigée par le maire Bertrand Delanoë régnait alors à l'hôtel de ville de Paris. L'administration municipale en a profité pour lancer une opération estivale, tout simplement géniale, qui consiste à transformer une section de plus de 4 kilomètres maintenant de la voie sur la berge de la rive droite de la Seine, et cette année une portion de la rive gauche, en plein coeur de Paris, en de véritables plages. L'événement s'étirera cet été du 20 juillet au 20 août.

En 2006, plus de 4 millions de Français ont fréquenté ces plages urbaines faites de milliers de tonnes de sable et d'herbe. On transplante même des palmiers. La baignade est évidemment interdite dans la Seine; on a ajouté des piscines flottantes ces dernières années. La ville installe des parasols et des hamacs.

De nombreuses activités sportives sont au programme; de l'animation très variée, danse, jeux, concerts mais aussi une bibliothèque de prêts de livres, des buvettes sont librement accessibles. Le budget de 4 millions \$ est absorbé pour environ le tiers par des commanditaires qui profitent de l'achalandage.

L'objectif est simple: donner l'occasion aux habitants qui ne partent pas en vacances de profiter d'activités qui sont habituellement pratiquées sur les plages littorales. Les administrations municipales ont le devoir de dispenser un certain nombre de services aux citoyens qui habitent la cité mais elles ont en plus des responsabilités aux niveaux économique et sociale.

À Québec comme ailleurs, plusieurs milliers de citoyens n'ont pas les moyens financiers pour s'offrir des vacances à la mer ou au bord d'un plan d'eau des environs, ni même souvent pour effectuer quelques visites en famille dans les parcs d'amusement équipés de jeux d'eau et autres. Pour une bonne partie de la population, le bronzage se prend dans une arrière-cour d'un quartier ouvrier ou sur un minuscule balcon dans les effluves des bacs à ordures qui surchauffent au soleil. Ceux qui habitent près peuvent, les chanceux, aller étendre leur serviette sur les Plaines d'Abraham.

La ville de Québec a pourtant les deux pieds dans le Saint-Laurent, elle est traversée par une rivière, la Saint-Charles, qui redevient un cours d'eau sain et beau, et elle a dans son coeur un magnifique bassin, le bassin Louise, qui ne profite qu'aux biens nantis, propriétaires des luxueuses embarcations accostées à la marina du Vieux-Port.

Les citoyens d'un certain âge se rappelleront avec nostalgie la belle époque du Foulon, une plage en ville où des générations de citadins allaient patauger et nager. Il y a bien encore la baie de Beauport, mais c'est loin et sans âme. Recréer la plage du Foulon figure pourtant dans les plans de la Commission de la Capitale; elle doit cependant attendre que Québec ait fait ses devoirs.

Le fleuve sera très bientôt assez propre pour la baignade, à la hauteur de Québec, ce qui est déjà le cas à quelques kilomètres seulement à l'est. Un groupe de pression revient à la charge depuis quelques années pour convaincre les autorités d'aménager une plage urbaine au fond du bassin Louise, à proximité des quartiers ouvriers et du marché du Vieux-Port, un endroit facilement accessible par le transport en commun. Mais toujours sans succès. Les pouvoirs publics ont également laissé passer une occasion unique de redonner vraiment le fleuve à la population de cette façon, en même temps que l'aménagement de la Promenade Samuel-de-Champlain.

Chacun devrait pourtant, au nom de la justice sociale, avoir sa place au soleil et son petit carré de sable.

**ÉDITORIAL****Une plage en ville**

**L'**événement n'en est presque plus un tellement il fait dorénavant partie des mœurs de la ville. Aux lendemains de la Saint-Jean-Baptiste, depuis 1997, la Société des Gens de Baignade de Québec et ses sympathisants sautent dans les eaux du bassin Louise pour promouvoir l'idée d'y aménager une plage publique. Des rêveurs, diront certains. Mais des rêveurs qui ont bien raison de s'accrocher à ce projet, malgré l'indifférence généralisée.

Pensons-y un instant. Est-ce normal que Québec, une ville portuaire, une ville d'eau, n'offre à la population aucun accès à des plages publiques au centre-ville, même si ce prétendu rêve n'a rien d'impossible ? D'autres municipalités dans le monde ont déplacé des montagnes pour développer des plans d'eau dignes de ce nom. **Pourtant, il y a ici un bassin propice à la baignade au cœur de la ville, mais dont l'accès est défendu aux citoyens et aux touristes sous peine d'amende ou d'emprisonnement.** Comme si, à Québec, les gens devaient se contenter de regarder les beaux paysages, sans pouvoir y toucher et en profiter.



Julie Lemieux

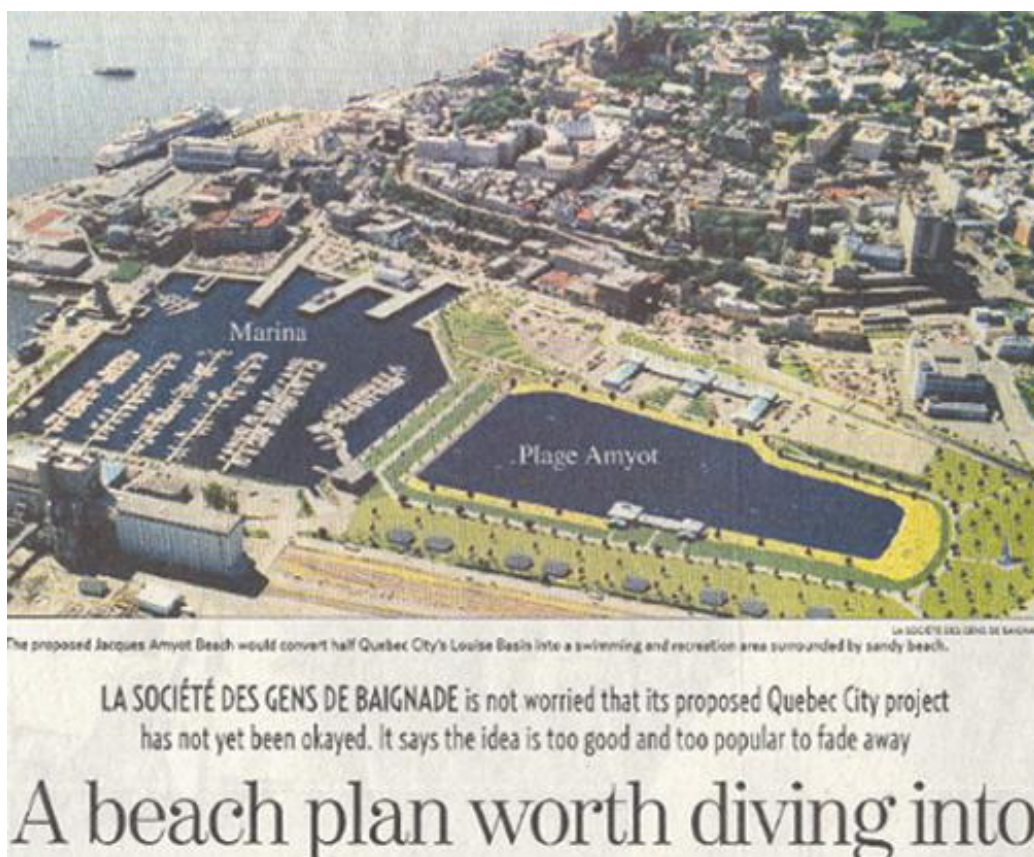
Des efforts ont été faits depuis quelques années pour améliorer l'attrait du bassin Louise, qui a été agrémenté d'une piste cyclable et de kiosques. Mais il n'en demeure pas moins qu'on a choisi d'enclaver l'un des plus beaux coins de la ville d'innombrables stationnements au lieu d'en faire un lieu propice aux sports nautiques et à la villégiature. Pourtant, nul besoin d'aller très loin pour constater à quel point une plage au centre-ville constitue un atout de taille pour les citoyens.

Ottawa, Gatineau et Montréal offrent des exemples intéressants à ce chapitre. La qualité de l'eau n'y est pas toujours impeccable, mais les gens qui n'apprécient pas ce genre de baignade peuvent à tout le moins s'étendre sur le sable et profiter de l'été. Dans chacune de ces municipalités, la plage est devenue un lieu de rassemblement et de divertissement qui contribue à la vitalité du centre-ville.

La baie de Beauport jouera évidemment une partie de ce rôle, mais ce site est moins accessible que le bassin Louise. D'ailleurs, l'un n'exclut pas l'autre. Comme d'autres villes au pays, Québec aurait intérêt à profiter au maximum de tous ses cours d'eau au lieu de simplement se contenter de les admirer.

**Julie Lemieux**

*Le gras est ajouté.*



By the time you read this, I will have joined the thousands of Montrealers heading up Highway 20 to Quebec City to check out the capital's 400th-anniversary celebrations this summer. By all accounts, the city has been spruced up quite impressively for the occasion. I'm looking forward to showing off our beautiful capital to some friends from Alberta and Switzerland.

With gas prices climbing ever upward, a lot more of us Montrealers will probably be choosing Quebec City as a holiday destination in summers to come. The fuel crisis isn't all bad. Besides the obvious environmental benefits, high gas prices are forcing people all over the world to take a closer look at the treasures in their own backyards, and Quebec City is definitely one of ours. It's got an exciting history, fabulous architecture, walkable streets and great cafés and restaurants.

But as much as I love exploring cities in good weather, I also crave the classic summer pleasures of lying on a sandy beach with the sun on my back and swimming in open water. Imagine if Quebec City could offer all that, too?

A pro-beach group in Quebec City called La Société des Gens de Baignade has been dreaming of just that for many years now. In fact, the group has done much more than dream. For years, its members have been lobbying, writing letters and making speeches at meetings. They've also been organizing what they call "splashes" several times a summer, where local celebrities and other beach enthusiasts go down to the wharf at the Louise Basin, a few steps from the old city, and jump right in for a swim. More recently, the group has presented a serious proposal for a public beach and park at the site and has persuaded a lot of well-placed people that this crazy idea really could and should become a reality.

At last count, La Société said the downtown beach project had the support of Quebec City's *Renouveau municipal du Québec*, the majority of elected officials of the borough of La Cité (where the new beach would be located), the member of Parliament for the federal riding concerned (Christiane Gagnon) and the member of the National Assembly for Taschereau riding (Agnès Maltais). The project has been dubbed Jacques Amyot Park and Beach, after one of Quebec's most celebrated long-distance swimmers. Amyot was famous for swimming in open water - he was the first to cross Lac St. Jean, back in 1954 - and he is a big fan of the idea of accessible waterfronts.

Cities around the world are reclaiming their waterfronts. Over the past 30 years or so, greater environmental awareness has led to strict water-pollution laws, better sewer systems and water-treatment processes that have massively improved the quality of water in our lakes and rivers. The waters that flow through and around our cities, Montreal included, are no longer sewers. Some citizens believe the next step in the process should be the creation, or in many cases re-creation, of public beaches.

There is no better way to keep authorities focussed on the health of our waterways than to open up public docks and beaches to swimming. If cities have to post "Beach closed" signs every time water quality falls below cleanliness levels for safe swimming, they'll work hard to test regularly and keep the water clean.

Back in 1990, Montreal opened its own central, man-made beach and small lake on Île Notre Dame. Doré Beach (as it's known by those who remember that it was former Mayor Jean Doré who made it happen) or Jean Drapeau Park Beach (as it is officially named) has been a resounding success. It cost \$8 million to build. Admission fees now cover its maintenance costs. The beach is packed on every sunny day it's open with families, elderly couples, teens, day camp kids and even downtown workers on their lunch breaks, all very pleased not to have to drive long distances to get a little sand and sun.

The Jacques Amyot Beach would be a lot like Doré Beach, although closer to the city core and a little bigger. It is well placed to become a popular attraction: It's on the regional bike path, in a historical district that attracts tourists, beside a public market and handy to public transit. The plan would be to separate off about half of what is now a little-used part of the Louise Basin and turn it into a public swimming and recreation area surrounded by a sandy beach. Since the basin and surrounding lands are federal public property, there is a good argument to be made that the site should be used for something beneficial to the general public and a little less elitist than private yacht parking.

The park and beach would be a year-round recreational centre for locals and tourists. The basin is large enough to accommodate a shallow area for kids and recreational swimmers, a deeper area for professional swimmers to train and still have room for rowing, canoeing, kayaking and even underwater diving. In winter, there could be skating and ice-fishing.

So what is the hold-up, I asked Léonce Naud, president of the Société des Gens de Baignade. Is it the money? He doesn't think so. Preliminary estimates are that the project would cost about \$20 million. This is a drop in the bucket compared with the hundreds of millions of dollars spent by the three levels of government in the run-up to the 400th anniversary. Naud said there is political resistance to the idea at the port authority, and he believes it might take another year or two to wear down this resistance. But Naud believes the idea is too good, and too popular, to die on the drawing board. He says it's only a matter of time.

But rather than just hope and wait, I suggest it might be in our own best holiday interests as Montrealers to lend our voices to this growing chorus demanding a public beach in downtown Quebec City. This is a brilliant idea whose time has come. A public beach is the one thing the capital lacks if it is to become the perfect summertime destination for Montrealers and other fun-seeking tourists from the rest of Canada and around the world.

For more information on this project, go to [www.gensdebaignade.org](http://www.gensdebaignade.org)

## **Appui des Conseils de quartiers**

Liste des Conseils de quartier qui à ce jour appuient le projet du Parc-plage Jacques-Amyot au bassin Louise :

- **Conseil de quartier du Vieux-Québec Cap-Blanc Colline parlementaire**
- **Conseil de quartier de Saint-Roch**
- **Conseil de quartier de Saint-Sauveur**
- **Conseil de quartier de Saint-Jean Baptiste**
- **Conseil de quartier de Montcalm**
- **Conseil de quartier de Saint-Sacrement**
- **Conseil de quartier du Vieux-Limoilou**
- **Conseil de quartier de Maizerets**

### **RÉSOLUTION-TYPE : CELLE DU CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM**

#### **Bassin Louise : zone 11093**

*Considérant* le projet d'ouvrir une partie du bassin Louise au public afin de donner accès au fleuve en ville à la population ainsi qu'au visiteurs et touristes;

*Considérant* que les conseils de quartier du Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Sauveur, de Saint-Roch, du Vieux- Limoilou ont déjà voté en faveur de cette proposition de changement de zonage et que le projet de plage publique au bassin Louise jouit de l'appui de nombreux organismes et personnalités politiques des trois niveaux de gouvernements;

*Considérant* que le zonage en tête du bassin Louise est contraire aux orientations du PDAD et qu'il empêchera la population d'accéder un jour à ce plan d'eau en réglementant en faveur de l'hôtellerie en rive;

*Considérant* que le bien commun exige que l'avenir du bassin Louise fasse l'objet d'un vaste débat public où la population aurait accès à toute l'information disponible pour ensuite être en mesure de donner son avis;

#### **Le Conseil de quartier de Montcalm :**

- Demande aux élu(e)s que dans le cadre de l'harmonisation en cours des règlements d'urbanisme, le zonage en tête du bassin redevienne un espace vert tel que la Ville s'y est engagée lors de l'assemblée du conseil municipal du 25 mai 1992 et tel que le stipule le PDAD adopté en séance du Conseil municipal le 20 juin 2005;

- Demande aux élu(e)s d'organiser un vaste débat public comportant trois étapes distinctes:

1) La première mettra à la disposition de la population toute l'information relative au bassin Louise, notamment historique, sociale, économique et culturelle;

2) La deuxième verra à consulter la population sur les principes d'aménagement fondamentaux, c'est-à-dire la vocation souhaitable du plan d'eau au 21<sup>e</sup> siècle;

3) La troisième recevra des suggestions concrètes d'aménagement. Tout l'exercice devra s'effectuer préalablement à toute décision des autorités quant à des scénarios ou des propositions quelconques de réaménagement de ce pland'eau public.

**Résolution adoptée le 13 janvier 2009**

## **Lignes directrices du projet**

### **Concept du Parc-plage Jacques Amyot**

- Parc avec plan d'eau et plage
- Accès gratuit au plan d'eau
- Zone commerciale autour de la plage
- Polyvalence quatre saisons
- Respect du Patrimoine mondial
- Diversification de l'offre touristique

### **Avantages du lieu pour une plage en ville**

- Qualité urbaine exceptionnelle de l'endroit
- Proximité de la population
- Au centre de la zone touristique
- Accessibilité par transport en commun, par piste cyclable et à pied
- Proximité du Marché et autres services

### **Intérêts pour la Ville**

- Accroissement de la qualité de la vie urbaine
- Nouvelle attraction touristique
- Reconnaissance internationale
- Concept accrocheur
- Importantes retombées économiques